

## DEUXIÈME PARTIE

---

**Une nation régionale poreuse**

**Peuples fondateurs et fédéralisme asymétrique**

# Allégeance canadienne et société distincte

Pour d'autres personnes (20<sup>1</sup>), d'ascendance canadienne-française ou immigrées, hommes et femmes, le Québec est, aussi, sans conteste, leur pays. Elles parlent de leur fort attachement à la société civile québécoise, au mode de vivre ensemble et à la langue qui lui sont propres et elles caractérisent cette société de plusieurs traits que les partisans d'un État souverain québécois mettent souvent de l'avant. Cependant, elles voient dans le Québec la société régionale francophone du Canada et elles interprètent différemment son histoire depuis la Conquête britannique.

### DES TRAITS PARTICULIERS

#### **Liberté, civilité et égalité**

De l'avis de ces personnes, il existe au sein de la société civile québécoise des formes de sociabilité non codifiées par des lois qui la distinguent des autres sociétés : égalité entre individus, sens de la réciprocité, faible hiérarchisation sociale, mobilité sociale, absence de violence sociale, ouverture d'esprit et affabilité dans les relations anonymes. À leurs yeux, ce lien civil montre comment, en dépit de tensions sociales, de désaccords, de discriminations et de conflits politiques, une manière paisible de vivre ensemble, une « forme ordinaire du droit » (Pharo,

---

1. Ce cas de figure comprend 15 immigrés sur 72, dont trois venus de Haïti (deux hommes, une femme), six du Maroc (quatre femmes, deux hommes), trois du Salvador (une femme, deux hommes), trois de France (trois hommes), et cinq natifs du Québec et d'ascendance canadienne-française (quatre femmes, un homme). Au total, on compte dix femmes et dix hommes et, en termes de scolarité, trois hommes et quatre femmes ont une scolarité universitaire, deux hommes et trois femmes une scolarité postsecondaire, et cinq hommes et trois femmes une scolarité secondaire.

1985), est présente au Québec, à la différence des sociétés américaine et de provenance dans le cas des immigrés. Ces derniers sont particulièrement impressionnés par ce fait.

Toutes ces personnes commentent surtout les aspects suivants. Tout d'abord, une liberté d'expression à la source d'une convivialité et d'une facilité des contacts entre résidents, car « ici, les gens respectent ton opinion tandis que dans certains pays ton opinion n'est pas toujours bien acceptée » (Français), et « les gens sont très ouverts, on a la liberté de dire ce qu'on veut » (Marocaine). Autres aspects positifs, l'absence de violence politique ou sociale, le niveau de vie et une moindre hiérarchisation sociale qui permet une mobilité professionnelle. Un émigré haïtien parle de « sécurité et de possibilité de rêver d'un avenir meilleur » et un émigré venu de France constate avec plaisir : « Je peux faire ici des choses qui auraient été impossibles en France, et puis le niveau de vie, le mode de vie tranquille, calme. » Enfin, dernier aspect, les relations sociales entre les sexes, égalitaires et ouvertes : « Les organisations féministes ont fait un bon boulot ici dans les années 1960, elles peuvent donner l'exemple à beaucoup de pays. Il y a un très net avantage par rapport au pays d'où je viens où sont bafoués les droits fondamentaux des femmes » (Marocain). Un état de fait que résume un émigré français : « D'une manière générale, la femme est plus d'avant-garde ici. » Et les femmes appuient ces observations, les émigrées rappelant le statut qu'elles auraient dans leur pays d'origine, celui essentiellement de mères et d'épouses obéissant à leurs conjoints et famille, les natives, l'absence de discrimination à l'égard des femmes et leur avancement professionnel.

## **Montréal**

Ces personnes apprécient au plus haut point des qualités de la vie sociale au Québec, mais une vie sociale qui se déroule dans la région montréalaise. Elles voient en la pluralité culturelle de Montréal la manifestation même de l'ouverture qui caractérise la société québécoise, et, pour elles, « vivre à Montréal, ça veut dire choisir le mode de vie qu'on veut finalement » (Haïtien), alors que « la plupart des sociétés dans le monde valorisent l'unicité, l'unité aux dépens de la différence » (Français). Pour cela, elles ont un plaisir et un intérêt de vivre dans la région de Montréal. Pour nombre de natifs, l'arrivée dans la métropole a été « un choc culturel, enrichissant » (Canadienne française), et des immigrés ont aimé « cet extraordinaire mélange de cultures comme on en voit rarement au monde » qui symbolise ce qu'ils sont à leurs propres yeux (Français). Être Montréalais est devenu une partie intégrante de leur projet d'établissement puisque émigrer, « ça n'a pas été tellement

le fait de devenir Canadien que le fait de vivre à Montréal. C'était Montréal, c'était pas Chicoutimi, Québec ou Toronto » (Français).

Les uns et les autres se montrent également sensibles à des aspects, matériels et culturels, de la vie montréalaise. Citant en contre-exemples des villes américaines (New York, Miami, Los Angeles) ou canadienne (Toronto), elles parlent du dessin urbanistique propre à cette région qui permet une proximité entre les banlieues et le centre-ville, de l'environnement vert partout présent, d'une faible pollution atmosphérique, de la qualité des transports et des services publics, de la variété des produits culturels offerts en deux langues ou plus et venant de tous pays, autant de traits qui, avec l'amabilité des résidents et un faible taux de criminalité, créent la meilleure qualité de vie urbaine en Amérique du Nord.

Cet attrait pour Montréal porte à ne vouloir vivre nulle part ailleurs au Québec, les autres régions ou villes de la province étant trop tranquilles et culturellement homogènes : « La ville de Québec est intéressante mais, pour moi, c'est encore un gros village, puis c'est juste pas assez gros pour avoir les commodités qu'on pourrait rencontrer dans une ville plus grande » (Canadien français). Et un émigré français « se sent moins étranger dans cette ville », Montréal, qu'en d'autres régions du Québec, qu'il connaît et aime, mais qu'il trouve « trop peu cosmopolites ».

Quant aux émigrés salvadoriens et marocains de ce cas de figure, ils insistent sur le fait qu'une forte présence immigrée leur rend le milieu de vie montréalais plus familier et accueillant. Une émigrée du Salvador mentionne la proportion d'immigrés dans la population montréalaise avant d'affirmer : « Montréal, c'est mon pays. » Et une émigrée du Maroc exprime ce sentiment en ces termes : « À Montréal, un immigré ne se sent pas un animal de zoo, il n'est pas tout seul. »

## **L'accueil des étrangers**

Une raison de l'attachement de ces immigrés à la société montréalaise est l'accueil et le respect qu'ils ont connus dans leur cercle de vie. Un émigré français se souvient de la façon dont des « Québécois m'ont beaucoup aidé à m'adapter » et un émigré du Maroc rappelle l'accueil favorable qu'il a reçu : « Je me sens parfaitement accepté dans mon milieu de travail principalement francophone et, ici, je me suis senti bien tout de suite. Les Français n'aiment pas l'étranger, et on le sent encore plus quand on est juif. » L'une de ses compatriotes définit « son » Québec comme « un pays de paix et de tolérance, un pays d'avenir pour les enfants », où les relations avec les « francophones natifs sont caractérisées par la bonne entente », tandis que d'autres opinent

tout en mentionnant une distance à laquelle ils se sont heurtés au premier abord : « Les gens sont très hospitaliers, chaleureux, pas au premier abord, mais une fois le contact établi, les gens sont quand même assez ouverts » (homme) ; « Les Canadiens français sont des gens très chaleureux mais qui ne vous abordent pas. Faut vraiment faire le premier pas. Mais, dès que le contact est fait, alors là c'est des gens formidables. Je le dis honnêtement » (femme).

En effet, s'ils parlent d'un accueil en général favorable, les émigrés du Salvador et de Haïti décrivent des situations de rejet qu'ils ont subies ou subissent encore de la part de « Canadiens français ». Un homme venu de Haïti affirme qu'il n'émigrerait pas en France ou aux États-Unis en raison de la discrimination. Cependant un épisode l'a profondément marqué. Un policier « québécois » a exercé de fortes pressions sur lui afin qu'il ne porte plainte à la suite d'une agression par un ami de ce policier ; aussi en déduit-il ne pas être totalement accepté par les « Canadiens français » en raison d'un racisme à l'égard des Noirs. Quant à la femme venue du même pays, elle se dit « marquée au fer rouge, à cause de l'origine ethnique, de la couleur de la peau ».

Les personnes d'ascendance canadienne se décrivent, pour leur part, comme une population accueillante aux immigrés ou énoncent la nécessité d'un tel accueil : « Ici, c'est des gens ouverts, sympathiques, recevants, qui ont pas eu trop de misère. Moi-même, je ne connais pas grand monde d'autres origines. Mais si ça m'était offert, que quelqu'un m'invite, sûrement, j'irais » (femme).

## LA RÈGLE DE LA MAJORITÉ

### L'inévitable « adaptation » des immigrés

Pour les personnes d'ascendance canadienne-française, l'« intégration » des immigrés à la majorité linguistique et culturelle qu'ils estiment composer est une nécessité d'évidence. Les immigrés doivent prendre part activement à leur nouvelle société, « ne pas rester entre eux » et montrer une « curiosité », une ouverture à l'égard du Québec, dit une femme. Elles jugent nécessaires et obligatoires une conformité et une adaptation de tous les résidents, notamment des immigrés, aux « règles, valeurs et pratiques » qu'elles estiment les leurs.

Les immigrés font entièrement leur ce principe d'une adaptation et d'une acceptation de règles de vie de « la majorité » au sein de toute société. Pour une émigrée de Haïti, « si c'est comme ça que ça fonctionne, alors je dois m'adapter » et, selon un autre, « tout le monde sait que Fortier, c'est québécois. La personne portant ce nom est peut être plus à l'aise et c'est normal, elle est chez elle. Autant de fois qu'un immi-

grant n'accepte pas ça, on va être toujours dans le brouillard. La personne est chez elle, dans son pays ».

La plupart de ces immigrés (10 sur 15) sont empreints de l'idée que tout individu doit se conformer aux us et usages de la société où il vit. Pour eux, le simple fait d'avoir changé de mode de vie a contribué au développement de leur attachement au Québec. Une émigrée marocaine dit avoir développé un tel attachement « en travaillant et en observant les règles d'ici », et une autre en assimilant certaines règles de fonctionnement des systèmes bancaire, judiciaire, scolaire et universitaire. Vivre selon un autre rythme de vie quotidien porte un homme également venu du Maroc à la même conclusion.

Ces immigrés évoquent aussi le rôle joué par les enfants dans leur acceptation de ces manières nouvelles : « Je suis enraciné à cause de mes enfants et de leurs activités scolaires ; en ce sens-là, je me considère Québécois » (Salvadorien), « Mes enfants, c'est leur pays. On dirait qu'ils sont nés ici. Ils se sentent Québécois, alors il faut que je m'adapte aussi » (Salvadorienne).

Pour d'autres (5 sur 15), l'acceptation des pratiques de « la majorité » n'est pas un simple respect de nouvelles règles et d'un mode de vie, mais une réelle appropriation. Ils ont fait leurs ces règles et y adhèrent pleinement ; ils font partie de « la majorité ». Exemples de cette appropriation, un émigré du Maroc a adopté le « pays » québécois : « À partir du moment qu'on adopte un pays, ce qui est mon cas, il faut faire preuve d'engagement, d'intérêt » et une émigrée du Maroc cite diverses formes du « mode de vie franco-québécois » qu'elle a adoptées et conclut : « Le problème du Québec m'intéresse ; je défends le Québec. J'ai développé un sentiment d'appartenance. »

Qu'ils parlent de conformité ou d'adhésion au mode de vie de « la majorité », ces immigrés insistent tous sur le caractère volontaire de leur adaptation socioculturelle et sur le principe du libre choix de tout immigré de s'adapter aux valeurs et aux usages majoritaires. Cette remarque a son importance, car elle signifie que leur adoption de nouvelles normes de vie en société procède essentiellement d'un principe d'autonomie, de liberté et de consentement et non d'un principe d'imposition par « la majorité ».

### **Une distance culturelle pour certains**

Cette distinction entre des immigrés qui respectent les règles de « la majorité » et d'autres qui se les approprient ressort clairement quand nombre de ceux qui parlent de leur conformité volontaire aux préceptes de « la majorité » précisent qu'ils n'ont pas totalement fait leurs

certaines normes et aimeraient ne pas les voir interférer dans leur vie privée. Au nom de leur statut d'immigrés et de minoritaires, ils se disent soucieux de respecter ces normes dans leurs relations avec des personnes non proches, mais il n'est pas question pour eux d'une transformation culturelle personnelle car, au sein de leur communauté ou de leur vie familiale, ils veulent maintenir d'autres normes et usages.

Par histoire individuelle ou par conviction religieuse, ils demeurent attachés à des comportements, des pratiques, des valeurs et des statuts peu coutumiers au Québec, sinon absents, ou contredisant des règles de « la majorité ». Ils ressentent un malaise, une distance et ils disent combien ils ne peuvent pas oublier la culture dans laquelle ils ont vécu avant d'émigrer, et combien ils sont heurtés par certaines pratiques de « la majorité » qui mettent radicalement en cause leurs convictions. Ainsi en est-il au premier rang de la valorisation excessive à leurs yeux de l'autonomie individuelle et de la faible importance accordée aux hiérarchies entre membres d'une unité familiale.

Ils ne peuvent acquiescer à un individualisme trop accentué, au recul, même à l'absence, de solidarité familiale et d'autorité parentale et à l'indifférence à l'égard des valeurs spirituelles et religieuses qui semblent les faits de la plupart des « Québécois » : « C'est le côté libertaire qui me déplaît le plus. Des fois, je trouve que c'est pousser trop loin ; au point de vue des mœurs, tout est relâché, trop permissif » (Haïtienne). Des discours qui mettent l'accent sur la similitude entre les sexes heurtent aussi des femmes. L'une exprime ce point de vue : « La femme libérée a le droit de travailler, d'avoir des activités dans le sens de loisirs, et avec d'autres personnes. Mais le rôle de la femme reste le rôle de la femme et le rôle du mari reste le rôle du mari. Un homme, c'est un homme, une femme, c'est une femme » (Marocaine).

Similairement, le recul de l'autorité parentale, la teneur trop amicale des relations entre parents et enfants, l'autonomie accordée à ces derniers et la faiblesse des liens entre apparentés sont des sujets qui les rendent perplexes et les inquiètent : « Je tiens beaucoup aux valeurs familiales, je pense que c'est ce qui nous manque ici » (Marocaine). Vu leur attachement à des valeurs auxquelles « la majorité » n'adhère pas toujours et leur volonté de respecter les normes de celle-ci, la question de la transmission d'usages et de valeurs différentes et le rôle de l'école comme lieu de socialisation deviennent des questions d'importance et difficiles à résoudre. L'existence de cours d'éducation sexuelle donnés à des jeunes enfants symbolise à la fois la rupture de l'ordre familial et de la hiérarchie entre parents et enfants, et un trop grand libéralisme des mœurs qui les dérange. Ils considèrent qu'« il y a un manque de respect des enfants envers les parents et l'éducation sexuelle menace la distance et le respect entre enfants et parents » (Marocaine) ou encore que « l'édu-

cation sexuelle ne convient pas aux enfants » (Haïtien). Une émigrée du Maroc, qui regrette la diffusion à l'école d'informations sur la sexualité, trouve également trop faible le sens de la solidarité familiale : « L'éducation sexuelle à l'école, c'est catastrophique pour la société, dans mon pays on n'a pas ça, c'est un tabou et pas une mauvaise chose à la fin. [...] Ici, les gens ne s'entraident pas beaucoup, c'est chacun pour soi. Chez nous, il y a toujours quelqu'un qui peut aider, un cousin, une tante. » Elle critique le « désengagement des femmes » à l'égard de leur rôle de mères et d'éducatrices, et leur recherche exagérée d'une indépendance financière, car les femmes ne devraient occuper que des emplois à temps partiel afin de « se consacrer aux enfants. L'homme et la femme, nous ne sommes pas égaux. La nature les a faits différents, donc pourquoi chercher midi à quatorze heures ? Pour moi y a des choses qui sont spécifiques pour la femme et d'autres pour l'homme ». Mais son adhésion à d'autres normes de la société provinciale plus primordiales à ses yeux et sa satisfaction d'être reconnue comme Québécoise lui permettent d'émettre ces regrets, mais non d'éprouver un malaise et une forme d'extériorité au Québec.

### **La langue française**

Il est une seconde règle de base de la vie en société sur laquelle s'entendent à l'unisson ces immigrés et natifs. Il est nécessaire, « normal », que tout résident connaisse la langue majoritairement parlée au sein d'une société, quand bien même il ne la maîtrise pas. Aussi ne fait-il aucun doute, dans leur esprit, que l'usage de la langue française constitue un trait fondamental de la vie au Québec. À l'exception de deux émigrés du Salvador qui ont appris le français au Québec, les immigrés maîtrisaient cette langue à leur arrivée dans la province et, au fil de dix ans de séjour, la plupart ont acquis ou parfait une connaissance de l'anglais. Les natifs, quant à eux, sont soit unilingues francophones, soit bilingues (anglais et français).

Comme dans les deux cas de figure précédents, un constat de réalité s'impose dans ce troisième cas : il doit exister une langue commune dans toute société. Un émigré de Haïti expose : « Si je vais aux États-Unis ou en Ontario, c'est sûr que je vais m'adapter et parler anglais. Il en est de même pour un anglophone ou un allophone qui arrive ici au Québec, il doit parler le français. Le français est la langue principale au Québec, c'est nécessaire de la parler. » Cette forme de propos est reprise par tous : « Le français devrait être la langue de tous, pour pouvoir communiquer, pour permettre de comprendre la majorité » (Salvadorien) ; « Le Québec est francophone et je dis que c'est obligatoire que les gens apprennent le français, au moins qu'ils essaient de le parler un peu » (Marocain).

Selon ce point de vue, l'usage du français par tout résident est une nécessité et sa connaissance par les immigrés ne peut d'ailleurs que servir leurs intérêts. Ce point de vue ne tient pas à un simple constat de réalité et à une règle de la vie en société, il tient aussi à une préférence pour une langue qui véhicule une culture dont ces personnes se sentent proches ou partie prenante.

Pour les natifs d'ascendance canadienne-française et les émigrés français, souscrire à la règle de l'usage du français est une donnée de fait ; la langue française est une composante de leur identité personnelle à laquelle ils ne sauraient renoncer : « Quand j'arrive à voir que mon destin est si proche d'une parenté avec la langue québécoise, je me sens appartenir davantage » (Canadienne française) ; « J'ai un sentiment d'appartenance au Québec, j'aurais de la difficulté à aller vivre ailleurs. Mes ancêtres sont arrivés au Québec, c'étaient des francophones, c'est comme ancré très loin ; j'appartiens à la place » (Canadienne française).

Pour les immigrés de langue maternelle autre que le français, des liens avec la francophonie tissés avant l'émigration ou lors de l'établissement au Québec ont rendu aisée l'acceptation du français. Ils ont développé des affinités avec cette langue en raison de l'histoire de leur pays de provenance et d'une préférence culturelle. Les émigrés du Maroc se sentent particulièrement proches de l'univers francophone. L'une se sent « beaucoup plus à l'aise en français qu'en anglais » et une autre n'a pas « beaucoup d'affinités avec les anglophones. Je me sens beaucoup plus proche d'un Québécois francophone, je me sens plus Québécoise ». Les deux hommes affirment qu'ils n'auraient jamais envisagé de venir au Québec si la province n'avait été francophone. Pour l'un, en raison de l'usage du français, cette province est sienne, alors que le second s'identifie comme membre de la francophonie internationale et n'irait jamais vivre ailleurs au Canada, car « la langue, la population là-bas, c'est différent, c'est pas des Québécois ».

Un émigré de Haïti se sent chez lui au Québec « à cause de la ressemblance avec la France. Haïti a aussi été colonisé par la France et en Haïti aussi on parlait français ». Quant à la femme émigrée du même pays, elle n'irait jamais vivre ailleurs au Canada « à cause de l'anglais. Si l'on vit là-bas, on se retrouve tout le temps confronté à cette langue-là et on est triste à 100 % ». L'apprentissage du français a permis à un émigré du Salvador « de connaître le Québec » et aussi des particularités de sa langue maternelle. Il a découvert des similarités entre la langue franco-québécoise et la langue espagnole parlée dans son pays d'origine (en raison de l'opposition du québécois au français de France et de l'espagnol latino-américain à l'espagnol castillan). Quant à la femme émigrée du même pays, elle affirme ne jamais pouvoir vivre dans une province canadienne autre que le Québec, car « même si je parle anglais, j'aime

mieux le français, je me sens plus à l'aise, on dirait c'est plus proche de l'espagnol. Je sens que le monde qui parle anglais, ils sont plus froids ; les Français sont plus chaleureux, plus comme nous ».

L'attachement de toutes ces personnes à la langue française est grand. Toutefois, contrairement aux personnes qui défendent un projet souverainiste ou séparatiste, la qualité de francophone, de Québécois ou de Franco-Québécois ne constitue pas le référent premier de leur identité personnelle. Dans le cas des femmes natives, le premier référent est souvent le sexe et, dans le cas des émigrés français, c'est le statut d'immigré. « Je suis un immigré, quelqu'un qui a choisi de vivre ailleurs, qui s'y enracine », « Je suis né à l'étranger, immigré, Blanc, homme, francophone » disent-ils. Les autres émigrés font référence à une appartenance sexuelle dans le cas des femmes ou à un attribut culturel comme une religion ou une socialisation dans une autre société, mais non à la qualité de francophone ou de membre de la société québécoise (ou de la société canadienne dans son ensemble). Seul un émigré haïtien fait de la qualité de Québécois sa première auto-identification, mais il la commente en ces termes : « Je suis Québécois d'abord parce que si je vois autre chose, race, origine culturelle, cela devient un handicap. »

## La législation linguistique

Vu leur conviction que tout résident, immigré ou natif, doit suivre les usages de la « majorité », vu aussi leur préférence personnelle pour un univers francophone, ces personnes défendent le principe d'une protection législative du français au Québec et elles entérinent la loi 101. Pour quelques immigrés, ce soutien à la législation linguistique tient essentiellement à la défense de leurs intérêts comme locuteurs maîtrisant mieux le français que l'anglais. Ainsi, pour une émigrée marocaine, il est important que « le Québec conserve son aspect francophone » parce que « moi, je connais et je parle le français en premier ».

Les autres, généralement bilingues, invoquent une position politique sur le statut des langues minoritaires et font part de leur « compréhension » de la situation des francophones en Amérique du Nord. Ces immigrés disent être devenus des alliés des Franco-Québécois en vertu du principe démocratique de la défense de tout groupe minoritaire. Selon ce type d'argument, un émigré haïtien se déclare un « sympathisant » de la cause du français au Québec qu'il souhaiterait voir consolidée compte tenu de la situation peu enviable des francophones hors Québec : « Quand on regarde comment on traite les Franco-Ontariens, les Franco-ci, les Franco-ça, j'aimerais pas être parmi ces victimes-là. » Selon lui, « c'est normal de protéger le français, car c'est la seule société francophone en Amérique du Nord ».

Pour les émigrés salvadoriens, la permanence du français au Québec est un emblème de la résistance à l'influence des États-Unis, un symbole anti-américain, et ils attachent une grande importance à sa défense contre l'anglais : « Chez nous, tout le monde parle espagnol, alors il n'y a pas de problème, j'ai pas à défendre ma langue. Ici, oui, j'ai eu à la défendre, alors, je comprends qu'on veuille défendre le français. J'aime qu'ils défendent leur culture, j'aime le fait français » (homme). La femme, pour sa part, se proclame l'alliée de la cause des francophones contre la prédominance de l'anglais : « Ici, c'est pas juste le français qui est parlé ; moi je trouve ça dommage. C'est comme dans notre pays, c'est l'espagnol, mais c'est l'anglais qui est en train de rentrer [ton indigné]. » Un homme a la même position : « Je suis d'accord avec le fait qu'on veuille protéger la langue. C'est un peu comme si on arrivait dans mon pays en voulant supprimer l'espagnol pour le remplacer par l'anglais », et il conclut sur le sens de son lien avec le Québec : « Il n'y a qu'au Québec qu'on parle une autre langue que l'anglais, que c'est une communauté francophone ; moi, je considère que je suis du Québec. »

Les natifs d'ascendance canadienne-française s'expriment de manière similaire en évoquant toujours « la mer anglophone » en Amérique du Nord :

On a l'océan Atlantique, on a l'océan anglophone. On est pris entre les deux. Si on décide du jour au lendemain, en tant que société, que le français c'est important, il faut prendre les mesures. Je vous le dis, mon quartier de Montréal avant, c'était Cleveland [États-Unis]. On était incapables de se faire servir en français (homme).

## **Le statut de l'anglais**

Ces personnes veulent néanmoins une tolérance à l'égard de l'usage de l'anglais et refusent de voir le français devenir la seule langue légitime au sein de la société québécoise ou de voir sa connaissance imposée à tous. Parler français, même si cela leur semble nécessaire, doit demeurer un choix individuel.

Tous les immigrants désirent un changement d'esprit de l'application de la loi 101. À leurs yeux, la reconnaissance de la légitimité et de l'utilité de la pratique de l'anglais au Québec est un enjeu. Ils avancent quatre raisons à cette demande : le respect des libertés individuelles, la réalité de l'apport anglophone à la société québécoise, le rôle de l'anglais sur le marché du travail québécois et son influence dans le monde actuel, notamment dans la sphère économique. Ils insistent fortement sur la nécessité de demeurer ouverts au fait anglophone et, face au dilemme qu'ils voient de devoir protéger le français tout en reconnaissant le rôle de l'anglais, ils envisagent diverses solutions.

Un émigré français propose de durcir les clauses de la loi 101 concernant l'apprentissage du français par les immigrés et d'assouplir les clauses concernant la visibilité de l'anglais et son statut symbolique, par exemple dans l'affichage commercial. Un autre met l'accent sur la protection des droits de la minorité anglophone du Québec dont le déclin l'inquiète. Il s'objecte à ce que la connaissance du français devienne une obligation et une condition de la reconnaissance d'un résident comme membre de la société québécoise :

Ce serait normal que tout le monde parle le français, mais ce ne doit pas être une obligation. La loi 101, c'est un mal nécessaire, mais il faut des balises pour protéger les possibilités d'expression des minorités, car les anglophones ont apporté beaucoup socialement et culturellement et ils déclinent. [...] Cette emphase sur la culture francophone, ça se fait au détriment de la culture anglophone, c'est plate.

Un autre venu de France trouve regrettable l'adoption de la loi 101 bien qu'elle soit absolument nécessaire et il voudrait, lui aussi, moins de rigueur dans son application :

Il faut absolument qu'il y ait des lois. Pas le choix parce qu'il y a de plus en plus d'immigration autre que d'origine ou de langue françaises. Ça en prend des lois, mais pas très rigoureuses parce que de toute façon on ne force pas le monde à parler telle ou telle langue. Si tu veux faire parler français à un anglophone, il faut pas le forcer, mais y aller doucement, lui montrer que finalement le français c'est pas si vilain, et puis, disons, faire une fois français une fois anglais et lui montrer que ça lui apporte quelque chose de plus finalement d'avoir une langue supplémentaire.

Les émigrés du Salvador, des alliés fermes de la cause francophone en raison de leur opposition politique et culturelle aux États-Unis, insistent, eux aussi, sur la nécessité de maintenir un statut légitime de l'anglais au Québec. L'un considère qu'on ne peut imposer le français au détriment de l'anglais, car « le peuple québécois inclut les Anglo ; ils ont une participation importante et ils ont une origine historique commune avec les Franco ». Un autre croit que l'anglais au Québec devrait être « une seconde langue. Qu'on parle les deux. »

Un émigré du Maroc « trouve fantastique » que le français soit la langue première au Québec, mais il estime que « le français est non suffisant, il faut demeurer ouvert à l'anglais ». Pour deux de ses compatriotes, des femmes, le respect, voire l'affirmation, du français ne sont pas incompatibles avec l'usage d'autres langues : « Moi je parle le français en premier, mais je ne suis pas contre les places où ils sont bilingues, où les personnes parlent anglais », dit l'une tandis que la seconde pense qu'il est « tout à fait normal qu'on sache parler l'anglais, qu'on soit obligé de l'utiliser dans son milieu de travail. On en a besoin, on est entourés de provinces et de pays anglophones, c'est une nécessité ».

Les immigrés défendent la protection de la langue française au Québec, estiment que les anglophones du Québec devraient apprendre le français ou pour le moins en respecter l'usage, mais ils font aussi valoir que la minorité anglophone fait partie intégrante de la société et de l'histoire du Québec et que l'usage de l'anglais est un aspect inévitable de l'évolution de toute économie actuelle. Ce faisant, ils souhaitent voir « la majorité » s'ouvrir à cette langue et accepter la pratique d'un bilinguisme individuel, fonctionnel, comme un trait de l'évolution historique et contemporaine de la province. Une telle souplesse ne saurait entamer ou compromettre le statut premier de la « majorité » dont ils considèrent ou veulent faire partie ; au contraire elle en renforcerait l'affirmation dans le contexte nord-américain. Selon ces immigrés, le français doit être la langue officielle de l'État, des services publics, des organismes parapublics, du marché du travail et de l'enseignement scolaire, mais l'usage parallèle de l'anglais doit être admis et non déprécié, notamment sur le marché du travail.

Cependant quelques-uns désirent plus que ce changement. Deux émigrés salvadoriens et l'un marocain demandent un élargissement du droit d'accès à l'école anglophone qu'ils voudraient voir fréquentée par leurs enfants : « La loi 101, ça permet d'avoir une langue commune, mais ce qui me fait mal, c'est quand mes enfants sont obligés d'aller à l'école en français sans avoir le choix. On devrait avoir l'option de parler aussi l'anglais et pourquoi pas l'italien et l'allemand » (homme).

Les personnes d'ascendance canadienne-française manifestent une position semblable voyant en une coexistence harmonieuse et égalitaire de l'anglais et du français un fait possible au Québec. Elles défendent l'intégralité de la loi 101 en raison de l'influence non point tant nocive et condamnable que trop omniprésente de l'anglais, et elles estiment que la législation linguistique existante devrait permettre d'atteindre l'équilibre qu'elles souhaitent dans l'usage de l'anglais et du français. Mais, pour les quatre femmes, telle n'est pas encore la situation et les difficultés à instaurer un tel équilibre les agacent. Pour l'une qui travaille uniquement en anglais et qui trouve que « l'anglais a tellement sa place au Québec », il devient lassant et « anormal de devoir toujours se battre pour le français ». Pour les trois autres, cette tentative d'atteindre un équilibre entre les deux langues entraîne également de la lassitude et de l'incertitude vu les attitudes des anglophones : « Nous autres, on essaie de dire aux anglophones : il faut que vous appreniez le français, mais les anglophones, ils se tannent un peu » ; « Je vais avoir la politesse de m'adresser à eux en anglais, mais je préférerais qu'ils puissent eux aussi avoir la courtoisie d'apprendre le français. »

Pour l'homme, l'usage de l'anglais est indispensable sur le marché du travail, comme il le constate dans son propre milieu de travail, et il

faut reconnaître son influence et respecter la présence d'anglophones au Québec :

90 % de la clientèle de mon employeur est à l'extérieur du Canada et 70 % à l'extérieur de l'Amérique du Nord. Je suis tout à fait contre le principe qu'il faut parler français toujours et en toutes circonstances. Et, dans le service public, je m'excuse, il faut faire un effort pour pouvoir accommoder une communauté qui, elle, ne parle pas français. C'est un fait. Elle existe. On ne peut pas l'ignorer.

Deux autres traits marquants informent la conception du statut de l'anglais chez ces personnes. Tout d'abord, la présentation de leurs rapports de sociabilité avec des anglophones unilingues. Les natifs ne font montre d'aucune volonté de les éviter mais, en règle générale, ils n'ont de contacts avec des anglophones que dans leur milieu de travail et leur réseau de sociabilité privée n'en comprend que rarement, contrairement, et de manière notable, aux immigrés qui, tous, côtoient des anglophones dans leur milieu privé, de travail et autres. Par ailleurs, les natifs se présentent toujours comme des francophones d'Amérique ou des Nord-Américains parlant français : « Un Québécois, c'est quelqu'un qui est articulé en français, qui vit dans un environnement nord-américain. Un Nord-Américain pouvant parler le français » (femme) ; « Être Canadien français ou être Français nord-américain, ça veut dire à peu près la même chose » (homme). Par contre, ils ne s'identifient jamais comme membres de la francophonie internationale, et l'univers francophone hors du continent nord-américain ne constitue pas un de leurs horizons.

## UNE SOCIÉTÉ RÉGIONALE PARTICULIÈRE

### **Interagir, se rencontrer, partager**

Une conception particulière de la vie en société sous-entend l'ensemble de ces jugements et de ces opinions. Les liens entre les membres d'une société sont fondés au premier chef sur le partage de pratiques et de valeurs et sur des faisceaux de relations et de sociabilité qu'ils tissent entre eux. L'insistance sur le thème de l'adaptation à des traits de la société civile voulus par « la majorité » illustre l'importance aux yeux de ces personnes d'une dynamique de partage comme socle des liens entre individus au sein d'une société. Vivre en société, c'est s'inclure, prendre part, se côtoyer et ils usent des expressions et termes « être dedans », « faire partie », « s'intégrer », « avoir un tronc commun », « participer » pour décrire ce partage dont une langue commune est le véhicule et le signe. Les propos d'une émigrée du Maroc condensent cette conception : « Il est important de partager des valeurs, des objectifs si on veut sentir qu'on fait partie d'une société, si on ne veut pas se sentir mis à

part, en marge de la société ou vivant dans un ghetto ; une langue, des valeurs humaines, comme il y a quelque chose de très important ici, c'est le bénévolat. »

Ces personnes s'identifient toutes comme québécoises et leur définition du Québécois illustre d'autre manière leur idée de la vie en société comme d'une dynamique de partage, d'interrelations et d'interactions pacifiques. Selon elles, la définition d'un Québécois ne saurait se suffire de la résidence sur le territoire provincial et elle exige non seulement le respect, voire l'acceptation, des pratiques et valeurs de « la majorité », mais encore une forme de participation sociale active et un investissement affectif. Être Québécois signifie :

quelqu'un qui fait partie d'une société francophone. Je tiens à cœur le Québec, donc j'aimerais travailler pour le Québec à s'épanouir puis à grandir (Haïtienne) ;

quelqu'un qui parle français et qui aime le Québec (Marocaine) ;

quelqu'un qui participe beaucoup dans la vie québécoise, qui regarde la télévision, qui est au courant du dernier album de Céline Dion, qui embarque beaucoup dans la société québécoise, qui contribue à la société (Français) ;

quelqu'un qui travaille, se sent Québécois dans son cœur, défend les intérêts du Québec, participe à la vie sociale et politique (Marocaine).

Une émigrée haïtienne, pour sa part, affirme devoir « faire partie de cette société du Québec parce que je participe à ce qui se passe ici, que je comprends ce qui se passe ici », et les émigrés français insistent sur un aspect : « Avoir un sentiment ou une volonté d'appartenance au pays, au milieu local » (homme) ; « accepter le Québec francophone tel qu'il est, appartenir, un immigrant qui voudrait vivre uniquement dans son ethnie ne serait pas un Québécois » (homme).

Les natifs d'ascendance canadienne-française proposent des définitions en miroir. Un Québécois, c'est quelqu'un habite au Québec au moins depuis dix ans, qui parle le français, « a le goût de partager ce qui se passe dans ce pays-là, de participer à la vie sociale », soutient des « choix de société », « des valeurs collectives, sociales », car le Québec vient « d'une lignée de pensée un peu plus socialisante que les États-Unis » (femme).

## **Peuple culturel, nation régionale, société distincte**

Des valeurs collectives qui sont le fruit d'une histoire propre à « la majorité » du Québec et non aux francophones canadiens. Le Québec est une société régionale particulière, un fait que tiennent à rappeler les

natifs d'ascendance canadienne-française. Ils « possèdent » des origines culturelles québécoises : « Je me sens appartenir à une culture différente même par rapport à d'autres francophones au Canada » ; « Mon attachement c'est vraiment au Québec. Le reste du pays, c'est pas nous autres. Je suis fier de faire partie de la petite gang qui parle français, qui est ici, qui a une culture différente. » Une femme parle aussi de « la communauté qu'on est nous autres au Québec » et l'homme la définit sans équivoque : « Il y a des puristes qui disent "Il y a des francophones en dehors du Québec", mais c'est tellement une expression minoritaire que ça n'a pas autant d'importance. Ça veut dire que la vie culturelle nord-américaine française se fait au Québec, au Canada français, puis que le Canada francophone, c'est au Québec. »

Cette superposition entre territoire québécois et francophonie canadienne est acceptée par des immigrés : « Le Québec est la seule société francophone en Amérique du Nord », résume un émigré haïtien. Ces immigrés adhèrent à la notion de société distincte pour désigner le Québec, et l'un expose la difficulté qu'il a avec ses compatriotes restés en France ou arrivant dans la province : « Le Québec n'est pas la France. Ici, vous êtes en Amérique du Nord francophone. Il y a une culture spécifique évidente, québécoise, différente, qui n'a rien à voir avec la France, qui a autant à voir avec la culture anglophone britannique, les traditions britanniques politiques qu'avec les Français. »

D'autres utilisent les termes de peuple pour désigner cette société régionale, accordant à ce mot un sens culturel et géographique, nullement politique. Le peuple est « le fait d'être ensemble sur un territoire » (Salvadorienne) ou « une culture ou une religion, comme les différents peuples de la Yougoslavie. Au Québec, c'est la langue qui rapproche les individus, qui fait un peuple québécois » (Marocain).

D'autres écartent toute référence au terme de peuple, un terme, pour eux, à résonance ethnique et populiste, inopérant et illégitime dans le monde contemporain. Ils argumentent :

Pour avoir un peuple, il faut une population homogène en termes d'ethnie et de classe sociale, il n'y a pas de peuple québécois, il y a une spécificité de culture, nord-américaine et francophone, le produit d'un mélange de cultures, française et britannique. [...] De toutes manières, la notion de peuple était valide au Moyen Âge et avant, mais elle ne l'est plus à l'époque moderne, c'est un slogan politique, une notion dépassée (Français) ;

Un peuple, un même territoire pour des gens d'une même ethnie, une communauté, il n'y a pas de peuple québécois parce que les Québécois ne vivent pas seuls, il y a nous aussi les immigrants (Salvadorien, pour lequel il n'y a pas de peuple canadien pour la même raison).

Certains connaissent l'acception politique du mot « peuple », soit l'ensemble des citoyens créant et soutenant un État, et affirment que tel peuple n'existe pas ou pas encore au Québec, car « ils ne partagent pas un même idéal ; il n'y a pas de peuple québécois, c'est une société divisée ; ils ont encore des problèmes d'identité, des problèmes à régler avant d'arriver à cet idéal-là » (Marocaine) et un émigré français d'ajouter : « Le peuple québécois n'existe pas même si plusieurs se battent pour que le Québec devienne une nation politique ; c'est une perte d'argent et d'énergie. »

Pour les personnes d'ascendance canadienne-française, il existe, par contre, un peuple québécois au sens de population d'un territoire ou, plus souvent, de communauté régionale et historique de vie et de valeurs. « C'est une gang d'individus qui restent dans le même pays, comme dans le sens que tu es Lavallois, Québécois, Canadien. Tu peux avoir un tout petit peuple qui est lavallois, un petit peu plus grand qui est québécois » (femme) ; c'est aussi « des gens qui ont une même origine ethnique, situés sur le même lopin de terre et qui partagent les mêmes valeurs, la même culture, la même langue » (femme).

Pour trois des femmes, l'expression de peuple québécois a la résonance d'une origine et d'un « nous » très prononcé, enraciné dans un territoire « ici, c'est chez nous », et dans l'histoire et l'héritage d'un groupe particulier, « notre langue », « notre culture ». L'une définit le peuple comme un « nous » de l'origine qui, selon une seconde, doit être préservé : « Garder les origines, oui, notre souche, faut pas perdre ça, c'est primordial. L'histoire c'est notre patrimoine, notre richesse. » Ces trois femmes ancrent fortement leur sens d'une société régionale particulière dans les racines historiques et culturelles du groupe canadien-français du Québec.

Deux autres mettent plutôt l'accent sur le caractère volontaire et électif de leur identification au Québec et sur leur responsabilité vis-à-vis de son héritage. Ils ne recourent pas au thème des racines pour se convaincre d'être des Québécois ; leur lien à la francophonie et à la spécificité québécoises est un lien d'affinité et de préférence culturelle et linguistique comme dans le cas des immigrés : « Le Québec, c'est plus une affinité culturelle. C'est par choix que je le fais, c'est par affinité que je le fais » (homme).

Quels que soient les fondements de leur définition de la société du Québec, ces natifs conçoivent de manière similaire les rapports entre langue et culture. Langue, histoire et culture canadiennes-françaises ne se superposent pas, car un quatrième référent traverse cet héritage et réduit toute connotation ethnocentrique qu'il pourrait prendre. Ce sont les rapports séculaires avec des anglophones qui font partie inté-

grante de l'héritage et de la mémoire des Franco-Québécois. En effet, « vivre au Québec, c'est vivre des influences anglophones, c'est être avec une langue française mais dans un environnement anglophone constamment » (femme).

Et une femme d'expliquer qu'on parle de culture francophone du Québec mais non de culture canadienne-française, même si la langue a toujours été une composante indissociable de cette dernière. En effet, si la qualité de descendant des premiers colons français du Canada ayant vécu entourés d'anglophones implique le devoir de protéger l'héritage qu'est la langue française, elle implique aussi un « nous » toujours ouvert aux nouvelles influences, actuellement celles de l'immigration et de la culture populaire américaine. Dès lors, la qualité de descendant de Canadien français résonne comme l'appartenance à un groupe majoritaire sur un territoire mais non propriétaire de ce territoire, car il a toujours connu divers apports culturels dont le premier est britannique.

### **La sécession**

Vu leur définition d'un peuple comme une société régionale ou une nation culturelle, mais non pas un peuple souverain, il ne saurait être question, pour ces personnes, de droit du Québec à la sécession politique, car « il peut y avoir plusieurs peuples culturels dans un même pays, comme au Canada ». Une seule entité étatique permet de rassembler tous ces peuples et résidents quels que soient leur lieu de naissance, race, origine nationale ou religion, c'est l'État fédéral, lequel accorde de surcroît les moyens de préserver les particularités de la nation québécoise actuelle, soit une langue et un mode de vivre ensemble. De plus, une souveraineté politique québécoise ne saurait changer l'influence de l'anglais et de la culture anglophone dans le monde et mieux protéger la spécificité du Québec, comme le dit un natif : « Le fait de devenir un pays avec un siège aux Nations unies ne changera pas grand-chose. »

En cas de sécession, certains immigrés veulent quitter le Québec, mais la plupart, par intérêt ou situation personnelle (carrière, famille, pauvreté), devront, disent-ils, s'accommoder de la situation. Ce que natifs et immigrés craignent au premier chef d'une indépendance politique, ce sont des difficultés économiques et une perte de niveau de vie en raison de la rupture des liens avec le marché nord-américain ou d'une intégration rendue plus difficile au sein de ce marché. Un émigré haïtien prend l'exemple des pays de l'ex-Union soviétique et de l'ex-Yougoslavie pour expliquer comment « l'indépendance, ça peut conduire vraiment les Québécois dans un mauvais destin ». En effet, conviction de la plupart, « il est sûr que le Canada va devenir un peu plus faible et ça va être pire pour le Québec parce que les Canadiens peuvent dire :

“O.K., nous autres, on va s’entendre avec les autres provinces, puis avec les États-Unis qui parlent l’anglais”. Ça va affaiblir le Québec qui est tout petit et qui va se retrouver seul ; l’union fait la force ».

Certains tiennent à dire qu’il y a d’autant plus un risque économique dans la sécession que « ça va dans le sens contraire des tendances actuelles vers la mondialisation et l’ouverture globale des économies » (Français) ; que « dans un courant mondial d’ouverture des frontières, il faut plutôt essayer de bâtir ensemble un environnement meilleur pour tout le monde, où il va y avoir plus de boulot, moins de violence et intégrer le plus possible les gens à tout ça (Canadienne française) ; ou encore que « le projet est super beau mais inquiétant dans un contexte de compressions budgétaires de l’État, le plus gros devient de plus en plus gros et écrase le plus petit. Dans le monde actuel, il faut devenir bien créatif pour trouver sa place. Le Québec a des éléments créatifs mais aussi une masse d’inertie importante » (Canadienne française).

D’autres craignent surtout pour leur statut au sein d’un Québec souverain. Une femme venue du Salvador conçoit la sécession du Québec comme un principe acceptable, mais elle ne soutient pas ce projet. « Ça peut être une bonne chose parce que les Québécois, ils ont le droit de vivre aussi, d’avoir leur pays, mais en même temps ça va être difficile pour nous, les immigrés. » Selon une émigrée marocaine, pour qui « un peuple, c’est une communauté qui s’accroît continuellement de nouveaux membres et qui change ses règles en conséquence », une indépendance augure mal, car « la majorité » pourrait refuser de changer ces règles.

## UN PACTE À SENS UNIQUE

Les natifs d’ascendance canadienne-française de ce cas de figure développent un sentiment d’être « chez soi » ou « chez nous » au Québec, et les émigrés français et deux émigrés marocains ont le même sentiment. Le fait d’appartenir à « la majorité » et de contribuer activement à la définition de ses règles ne fait aucun doute pour eux, et cette conviction représente la notion clé de leur affirmation d’une appartenance au Québec.

Les autres immigrés, venus de Haïti, du Salvador et du Maroc, ne manifestent pas un sens aussi assuré d’être des membres de « la majorité », ni d’être chez eux au Québec, en dépit de leur appréciation positive de la vie dans la province et de leur acceptation des règles de la vie collective. À leurs yeux, parler français ne signifie pas simplement respecter ou faire sienne une règle de la « majorité », mais, selon le principe même édicté par « la majorité » à travers la loi 101, constitue le critère de base de l’inclusion et de la reconnaissance comme membre

de cette « majorité ». Néanmoins, leur volonté de construire des liens avec les « natifs francophones » ne semble pas leur donner le droit d'être acceptés et reconnus comme Québécois à part entière. Aussi, se montre chez ces immigrés un désir d'« être dedans comme les autres » et ce désir constitue la notion clé de leur volonté d'une appartenance au Québec, appartenance qui ne peut prendre une forme définitive faute de reconnaissance.

En effet, en dépit de la coexistence pacifique de personnes d'orientation culturelle et de provenance nationale fort diverses à Montréal et de la qualité des relations sociales quotidiennes dans leur milieu de vie, il existe, aux yeux de ces immigrés, une frontière, une distance symbolique ou des barrières sociales entre les immigrés et nombre de « Canadiens français ». Au nom de diverses situations et de leur propre adaptation au Québec, ils demandent l'abolition de ces frontières et une adaptation de la « société d'accueil » à la présence des immigrés et de leurs descendants.

Ces immigrés relient le rejet qu'ils ressentent au fait qu'ils représentent des univers culturels peu coutumiers au Québec, ou au fait qu'ils n'ont pas un phénotype européen. Ils font état d'exclusion symbolique, culturelle ou sociale et ils décrivent la manière selon laquelle ils se sentent définis par une majorité de « Canadiens français ».

### **Ethnocentrisme, racisme et volonté de reconnaissance**

Ces immigrés sont très attachés à des univers culturels particuliers et à leurs histoires personnelles dans d'autres sociétés et ils se définissent, au premier chef, selon une orientation culturelle ou le statut d'immigré : « Le trait le plus important pour me définir, c'est ma culture d'origine, je suis Marocaine. C'est au Maroc que je suis née, que j'ai grandi, que j'ai été formée » ; « Je suis Haïtien, c'est important, c'est ma culture, mon origine, mon enfance » ; « Je suis Salvadorien, c'est la définition de moi-même, c'est très important, j'ai toujours un plaisir énorme à parler de mon pays, mais le trait pour les autres, c'est immigré, j'ai l'impression d'être perçu avant tout comme immigré », ou encore « Je suis de religion juive, c'est fondamental et ça doit être transmis tel que ça m'a été transmis » (Marocaine) ; « Immigrée, peut-être que ça saute pas aux yeux comme le sexe ou la race, mais pour moi, c'est très important » (Haïtienne).

De ces immigrés, la moitié (8 sur 15) refusent l'ostracisme qu'ils disent subir et ils ne veulent pas effacer leur identité de porteurs d'autres univers de valeurs. Ils formulent le vœu d'être reconnus comme des Québécois issus de mondes non canadiens-français, voire comme des

membres de communautés ethnoculturelles, en l'occurrence haïtienne, marocaines (séfarade, musulmane) et latino-américaine.

Ils développent un fort sentiment d'exclusion symbolique et souvent opinent que l'État provincial est au service uniquement de la majorité canadienne-française : « Il défend les francophones de souche, surtout avec le gouvernement actuellement en place [1995] » (Marocaine) ; « L'État s'occupe de ses propres gens, bien que nous, on soit de ces gens-là aussi. Nous les immigrants, on n'a pas beaucoup de chances de dire beaucoup de choses, même s'il y a une liberté d'expression » (Salvadorien).

Leurs appartenances culturelles particulières sont pourtant pour eux des appartenances personnelles ou communautaires légitimes et qui n'hypothèquent en rien l'unité et les projets du Québec francophone. Aussi, leur volonté d'appartenance au Québec est-elle tributaire de la possibilité d'inclure « leur différence ». Le groupe « canadien-français » ne saurait, disent-ils, donner préséance à son héritage culturel. Les contours d'une société sont dessinés par l'usage d'une langue et des mœurs civiles et non par les valeurs particulières, religieuses ou morales, du groupe le plus nombreux. L'inclusion des immigrés doit passer par une valorisation de la pluralité culturelle et de la multiplication des liens entre les minorités et la majorité canadienne-française. Ils expriment ce point de vue de façons diverses : « Mon Québec, c'est de vivre en harmonie avec les autres, c'est ça mon Québec. Avec tout le monde. C'est une richesse que d'avoir des gens de toutes sortes d'origine et de vivre en harmonie avec eux. Je dirais même que c'est un rêve » (Marocaine) ; « Mon Québec, c'est mon voisin italien » (Salvadorien). Mais cette « richesse », ce « rêve » ou cette ouverture ne sont pas acquis. Ainsi, une femme venue du Maroc se dit parfaitement à l'aise au Québec : « Je me sens très bien ici, je fais ce que je veux ». Elle n'en éprouve pas moins un malaise de ne pouvoir être ce qu'elle est, arabe et musulmane, sans avoir constamment à se justifier d'une telle identité : « Tout le temps devoir expliquer, se défendre, ça devient embêtant à la fin. » Elle perçoit un clivage entre natifs d'ascendance canadienne-française et immigrés, clivage entretenu par les premiers et qui a pour effet de rejeter les seconds, comme en témoignèrent à ses yeux les discours sur l'exclusion du vote des immigrés durant la campagne référendaire de 1995 : « Ce n'est pas parce qu'on n'est pas francophone de souche qu'on ne peut pas aimer être ici. »

Nombre de ces immigrés perçoivent d'autres formes de rejet. Ils mentionnent le racisme et la xénophobie qu'ils ont subis ou qu'ils perçoivent au sein de la société civile, et les uns et les autres sont persuadés que les personnes de phénotype noir demeurent les premières victimes de racisme au Québec. Une femme provenant du Salvador parle de

cette forme de hiérarchie : « Les Noirs sont les plus visés, puis ceux de l'Inde et du Maroc, pour eux, c'est plus difficile » et elle évoque son expérience avec des individus racistes dans son milieu de travail, pour finalement faire cette remarque : « Un peuple, c'est un pays, le fait d'être ensemble, immigrés et les autres. Il n'y a pas d'égalité ; il y a plus de droits pour les Québécois que pour nous les immigrants ; les immigrants sont là pour faire les sales jobs. »

Une émigrée marocaine qui, pourtant, estime l'État québécois impartial (« l'État ne favorise pas les Canadiens français ») veut voir annulé le marquage négatif de sa provenance étrangère. Elle fait part de l'inconfort qu'elle éprouve à être perçue comme une personne marquée par sa différence : « Dans mon milieu de travail, c'est un combat continu, tous les jours, depuis près de dix ans. C'est comme si, même si j'ai fait mon cours ici, ils me percevaient comme venant d'ailleurs. Il faut travailler deux fois plus pour s'affirmer, il faut faire deux fois plus d'efforts pour avoir sa place. Il faut se défendre pour avoir sa place. » Et, après s'être identifiée comme Québécoise et avoir défini un Québécois comme « quelqu'un qui se sent dans son cœur Québécois », elle conclut : « C'est pas facile à percer la société québécoise, on dirait que le Québec, c'est une île coupée des autres pays. »

Pour une émigrée de Haïti, dont les identités ethnique et immigrée sont des dimensions très importantes d'elle-même, la reconnaissance comme Québécoise demeure problématique après dix ans de séjour malgré sa préférence déclarée pour le caractère francophone de la province. Le racisme lui interdit toute appartenance québécoise : « Ça je pourrai jamais dire que je suis pleinement Québécoise. [...] Je suis marquée par de la couleur de la peau. » La perception de ce marquage est d'autant plus forte pour cette femme que les immigrés semblent exclus par les « Québécois natifs » de certains débats de société, tel que celui sur la souveraineté : « Avec l'indépendance, on ne sait pas à quoi on va aboutir, on a entendu parler que ce serait plus dur pour les immigrants, que ce serait le Québec aux Québécois, donc de ce côté-là on se sent exclu. » Ce qui n'empêche nullement cette femme de « vouloir appartenir au Québec » et de défendre l'idée d'une culture commune plurielle : « Si on veut tous faire partie de cette société, il faut qu'on ait un tronc commun, une culture commune, évidemment une culture commune, mais avec tous les traits multiculturels que ça peut englober, et une langue commune qui ferait partie de ce tronc commun. »

Les trois émigrés salvadoriens dont deux placent au premier plan de leur identité le fait d'être des « hispaniques » et qui veulent maintenir leurs relations avec des institutions communautaires ethniques, église ou association, n'ont pas connu de conditions plus heureuses. « La question du racisme et tout ça » est un problème pour la femme qui se dit

très affectée par ce qu'elle perçoit comme de la xénophobie : « Quand le monde il dit “le Québec aux Québécois”, on dirait qu'on nous met de côté, mais nous, on se sent Québécois. Parce que moi je suis immigrante, mais je me sens Québécoise. Quand ils nous disent vous, les immigrés, les réfugiés, on se sent mal. »

L'un de ses compatriotes affirme n'avoir « aucun complexe » par rapport à son identité latino-américaine, mais précise : « Je crois que personne n'aime ça qu'on lui dise ces trucs, qu'on le regarde de travers, et on a des problèmes à trouver un emploi désirable. » Selon lui, le trait le plus négatif de la société, « c'est le fait qu'ils se sentent supérieurs, la question du racisme ». Les relations avec ces « Québécois » sont perçues comme difficiles au point de faire entrevoir avec appréhension la vie en région : « Si j'habitais à l'extérieur de Montréal, il y aurait beaucoup de Québécois et les enfants n'auraient pas d'amis. » À ses yeux, être un immigré constitue un désavantage au Québec et il pointe explicitement cet handicap comme la cause d'une appartenance québécoise non pleinement réalisée. Une appartenance pourtant voulue et possible en raison de dispositions favorables à l'égard du fait français : « Il n'y a qu'au Québec qu'on parle une autre langue que l'anglais, moi je considère que je suis du Québec. »

Quant au troisième émigré du Salvador, il éprouve une gêne à être un immigré en dépit de sa défense du français et de son sentiment d'être apprécié à sa juste valeur dans son milieu de travail : « Des fois je sens qu'on n'aime pas que je sois d'un autre pays, que je parle français avec un accent. Je trouve que c'est une attitude méprisante. C'est rare, mais ça arrive. » Il critique aussi des propos tenus lors de la campagne référendaire de 1995 sur le vote ethnique et un placard publicitaire du ministère de l'Immigration sur la « joliesse des immigrés » : « Quand on fait une gaffe comme ça, ça produit un sentiment de révolte. On insulte mon intelligence avec la propagande, on dit “oh oui tu es beau, ta peau est belle”, on néglige la possibilité d'une meilleure intégration quand on fait ça. Je ne sais pas, je ne veux pas victimiser mais je trouve que c'est un discours qui manque de tact et de réalité. »

L'appartenance communautaire est souvent un trait fondamental de l'identité personnelle de ces immigrés et elle leur semble être une protection nécessaire pour faire face à l'exclusion à laquelle ils disent se heurter. Ils maintiennent que la reproduction d'une orientation culturelle minoritaire au sein d'une communauté ethnique ou dans leur vie personnelle et familiale est une affaire privée, et ils aimeraient entendre plus clairement, de la part de l'État provincial, un message d'inclusion et de reconnaissance des immigrés et de leurs descendants. Aussi ont-ils, tous, développé la conviction que la reconnaissance publique des communautés ethniques comme des entités légitimes de la société

québécoise servirait leur acceptation à part entière comme individus venus d'ailleurs et comme Québécois.

En effet, si la protection légale contre la discrimination ethnique, raciale, religieuse et nationale, est une mesure incontestablement utile, elle ne saurait suffire et une politique et un discours public qui valoriseraient la diversité des orientations et les héritages culturels est nécessaire. Il signifierait une réelle appréciation de l'appartenance des immigrés et de leurs descendants à la société québécoise, voire, pour certains, de l'égalité des cultures présentes au Québec.

Demande d'équité auprès de l'État, volonté d'inclusion et de reconnaissance sociales mais aussi intérêt personnel sont à la base de cette position que motive la perception d'une distance de « Canadiens français » à l'égard des cultures minoritaires, sinon d'un refus de celles-ci. Les programmes de sensibilisation à la différence culturelle offerts au personnel des institutions publiques et parapubliques leur paraissent un premier pas vers l'affirmation d'une société plurielle, car, selon l'émigrée salvadorienne : « Ça éduquerait au respect des cultures autres. » Deux autres programmes sont également appréciés et généralement connus. D'une part, les Programmes d'accès à l'égalité dans les services publics et à l'emploi dans la fonction publique (PAEE) qui permettent un recrutement accru des immigrés et de leurs descendants dans les institutions publiques, « une bonne chose » vu la permanence de pratiques ethnocentriques et, selon une émigrée marocaine, le principe des PAEE devrait « être appliqué à l'ensemble de la société ; il devrait y avoir 10 % d'immigrants dans chaque compagnie ».

D'autre part, le Programme d'enseignement des langues d'origine (PELO) incarne par excellence la forme de réciprocité que ces personnes souhaitent entre des personnes de différentes histoires. Le respect de la préséance de la langue majoritaire, le français, ne peut qu'impliquer le respect des langues minoritaires, un fait que les « Canadiens français » devraient aisément comprendre, disent ces immigrés.

De la même façon, l'autorisation de porter des emblèmes religieux dans la sphère publique, dont à l'école, devient symbolique d'une tolérance à l'égard des particularismes culturels. Enfin, il est une forme d'intervention publique qui rallie ces immigrés. Tout en signalant leur crainte d'une immixtion de l'État dans l'orientation des activités des institutions ethniques et en maintenant que la reproduction de formes de sociabilité et de valeurs culturelles familiales et religieuses minoritaires demeure la responsabilité première des individus, ils sont en faveur d'un soutien financier de l'État à ces institutions. Pareil soutien rendrait encore plus claire la volonté de réciprocité comme d'inclusion et de reconnaissance des immigrés par la majorité canadienne-française.

Cette volonté de voir les instances publiques tenir compte de la présence de personnes d'autres horizons culturels et linguistiques ne correspond en rien à un désir de vivre principalement au sein de communautés ethnoculturelles ou d'univers privés clos. Elle correspond à la volonté de voir la « majorité » admettre en son sein des membres de toutes traditions et origines raciales et nationales. Ces immigrants estiment que des programmes tels que les PAEE, la formation du personnel des instances publiques ou encore la législation contre la discrimination promeuvent l'égalité sociale mais non la pluralité culturelle de la société québécoise. Aussi, selon eux, il n'est d'autre solution qu'un financement public des institutions ethniques pour ancrer la reconnaissance d'orientations culturelles minoritaires. Et, demeurant méfiants à l'égard de toute influence de l'État sur ces organisations, ils se disent partisans d'un financement public ponctuel, c'est-à-dire d'un financement de quelques-unes de leurs activités, mais non de l'entièreté de leur fonctionnement.

### **Devenir invisible et s'intégrer**

Deux hommes venus de Haïti ont un autre point de vue. Une politique de pluralisme culturel exposerait encore plus les immigrants et leurs descendants au racisme et à la marginalisation sociale et symbolique dont ils souffrent au Québec. Ils favorisent une intervention étatique servant l'« intégration » et ils s'opposent à toute politique de reconnaissance d'orientations culturelles particulières. Ils craignent encore plus que les précédents immigrants d'être mis à l'écart et, en se conformant aux règles de la « majorité », ils tentent d'annuler les effets réels ou appréhendés de leur différence. Aussi montrent-ils un désir d'être *comme* les autres, indifférenciés et reconnus sans référence à leur origine raciale ou étrangère. L'un d'eux, par exemple, tente d'éviter de tirer des conclusions trop négatives. « Il y a pas de problème » au travail et en règle générale, dit-il, mais il narre des expériences éprouvantes de racisme dans le logement et dans des rapports avec la police et fait du racisme le trait le plus négatif de la société québécoise. Il insiste encore pour dire : « J'aime les Québécois, on vit avec eux, on travaille avec eux », et pour rappeler que la situation est pire pour les non-Blancs aux États-Unis où on « maltraite » les Haïtiens, et qu'il vaut la peine de demeurer au Québec et de pas trop se plaindre de son sort.

Quant au second qui se dit bien accueilli dans son milieu de travail, il décrit comment il tente « de faire de [s]on mieux pour ne pas avoir un mauvais dossier » et cherche à « être en bons termes avec tout le monde », en prenant lui-même l'initiative d'établir des relations : « Tu travailles avec un Québécois, et le Québécois lui-même, il a peur de te parler parce qu'il ne sait pas ce que tu penses de lui. Quant toi tu t'ouvres, lui il s'avance. C'est ça mes expériences. Je n'ai jamais été mal accueilli

dans mon milieu de travail. Je m'arrange pour ne pas être un fauteur de troubles. »

Ne voulant en rien perdre cet acquis qu'est leur mode de vie au Québec et tentant d'être perçus comme indifférenciés, « comme les autres », ces deux immigrants défendent uniquement les programmes de sensibilisation des fonctionnaires et des intervenants sociaux aux valeurs particulières de certains de leurs clients. Ils ne montrent aucun intérêt pour une aide à l'apprentissage des langues minoritaires pour les enfants d'immigrés (PELO) et refusent tout financement public d'écoles et d'associations ethniques. Ils ne s'opposent pas à l'existence de ces institutions mais, selon eux, elles ne doivent nullement acquérir une visibilité publique, politique.

Ces deux hommes tentent de banaliser le racisme comme si pareille exclusion ne pouvait annuler leur volonté de s'adapter et d'être inclus et reconnus. Leur sentiment de rejet ne rend, en effet, en rien, inacceptable ou regrettable leur établissement au Québec. Ils affirment être attachés à leur milieu de vie et ne pas vouloir en changer, car c'est au Québec qu'ils ont pu réaliser leur projet personnel et où ils voudraient participer plus activement à la vie sociale collective : « J'aimerais travailler pour que le Québec s'épanouisse comme toutes les autres provinces. C'est normal parce que j'ai un peu grandi dans cette province-là. » Ce point de vue semble signifier qu'en raison des avantages trouvés à s'établir au Québec il faut, comme Haïtiens du Québec, savoir faire preuve d'un « seuil de tolérance » élevé au racisme.

Pour l'ensemble de ces immigrants, qu'ils soutiennent ou craignent une politique de promotion de la pluralité culturelle au Québec, le rejet par une « majorité » fermée sur elle-même est simplement contraire à ses intérêts. Il leur apparaît paradoxal que les « Canadiens français » ou les « Québécois » ne semblent pas capables d'assumer le contrat de réciprocité qu'ils leur proposent en s'adaptant à leurs règles et en demandant leur inclusion comme personnes porteuses de différences et d'autres héritages, alors que pareil contrat ne pourrait que renforcer la collectivité franco-québécoise. Et, bien qu'ils soient tous francophones, ils se trouvent face à une impasse qui les contraint à simplement jouir des acquis qu'ils ont découverts dans le mode de vie quotidien et l'organisation de la société québécoise, mais qui ne leur permet pas de manifester librement leur volonté et leur sens d'appartenance à celle-ci.

On peut dès lors comprendre leurs multiples commentaires à propos à la fois de l'accueil chaleureux et de l'attitude distante à leur égard de la part de nombre de « natifs » : « Le Québécois lui-même, il a peur de te parler parce qu'il ne sait pas ce que tu penses de lui. Quant toi tu t'ouvres, lui il s'avance » (Haïtien) ; « Les Québécois sont des gens très

chaleureux mais qui ne vous abordent pas au premier abord. Faut vraiment faire le premier pas » (Marocaine) ; « Les gens sont accueillants, très hospitaliers, chaleureux, pas au premier abord, mais, une fois le contact établi, les gens sont quand même assez ouverts. »

Selon les uns et les autres, il semble exister de l'indifférence ou de la méfiance à leur égard, et la rencontre avec les « natifs » leur paraît empreinte d'étrangeté, sinon de désillusion, alors qu'ils auraient pensé le contraire d'une société issue de l'immigration.

### **Ambivalence et méfiance des « majoritaires »**

Quant aux personnes qui se considèrent sans ambages des Québécois à part entière, soit des natifs d'ascendance canadienne-française et des émigrés venus de France et du Maroc, elles ne s'entendent pas sur le statut à accorder à la pluralité culturelle. Les deux émigrés marocains soutiennent toute demande de reconnaissance des orientations culturelles personnelles ou communautaires multiples au Québec. L'un d'eux, qui se dit parfaitement accepté comme personne de confession juidaïque, tient à voir s'étendre les frontières d'un « nous Québécois » au-delà d'un « nous Canadien français ». L'autre, une femme également de confession juidaïque, veut que « chacun mène le mode de vie qu'il veut ; si on est musulman, on va mener sa vie dans un milieu qui nous convient, avec notre tradition, notre culture. Les juifs font pareil. » Et un émigré Français d'ascendance polonaise parle du principe d'une « écoute sympathique » de l'État à la pluralité culturelle de la société civile. Il précise que son appartenance québécoise ne saurait exister que si le Québec s'ouvre à un horizon pluriel et ne soit nullement soumis à une culture canadienne-française dominante. Il s'identifie comme « néo-Québécois » pour marquer une distance et une extériorité au groupe qu'il reconnaît majoritaire, mais qu'il ne veut pas voir en position dominante, hégémonique.

Les personnes natives d'ascendance canadienne-française (5) et des émigrés français (2) montrent une méfiance marquée à l'égard des immigrés. Ils craignent la division d'un « nous » menacé par le regroupement des immigrés en « ghettos » indifférents au sort du Québec. Mais, encore une fois, cette crainte donne lieu à des positions et des tons divergents, les uns adoptant une attitude de tolérance, les autres faisant montre d'autoritarisme.

Le « nous » des premiers paraît clairement sociétal, alors que le « nous » des seconds est plus ethnocentrique et empreint d'une idée d'assimilation. Et l'ambivalence, l'attitude paradoxale ou encore la distinction de deux types de « Québécois » auxquelles faisaient référence les immigrés précédents viennent peut-être trouver une de leurs sources

dans ce clivage, sans parler des attitudes de méfiance manifestées par les séparatistes et par certains souverainistes.

Les trois natives qui ont un sens particulièrement marqué de leur origine canadienne-française se montrent les moins hostiles en la matière. Elles font appel à l'adoption par tous les immigrés des règles et des pratiques civiles de la société québécoise, à leur reconnaissance de la spécificité franco-québécoise au Canada, ainsi qu'au partage par tous d'une vision commune qui ne négligerait pas l'expression publique de différences culturelles. En ce sens, elles font écho au contrat proposé par les immigrés en exposant que le groupe canadien-français ne saurait recouvrir la société québécoise en raison de son histoire de coexistence avec d'autres, les anglophones au premier rang. Aussi, tout en faisant preuve d'ouverture et de tolérance, demandent-elles un effort d'intégration de la part des immigrés et de leurs descendants et un intérêt pour le Québec francophone :

Si les émigrés viennent vivre au Québec, ils peuvent continuer à pratiquer ce à quoi ils croient, mais ils doivent faire l'effort de s'intégrer aussi, de commencer à avoir un pied un peu dans notre pensée. [...] On ne veut pas leur enlever à eux ce qu'ils ont. Mais je pense que, eux, il faut qu'ils aient une curiosité pour venir ici, surtout parce qu'on est en danger comme société québécoise avec notre langue française.

Et une autre insiste sur l'importance pour les immigrés de s'engager dans la société et de vivre avec le « nous » canadien-français : « Il y en a qui sont tellement dans leur petit coin et qui vivent pas avec nous, tu sais, c'est trop. » Ces trois femmes font appel à une sorte de bon sens commun et de *fair play* de la part des immigrés et demandent une harmonisation volontaire et pacifique des différences minoritaires avec cette différence première qu'incarne la majorité franco-québécoise au Canada. Elles en appellent à un partage qui devrait permettre d'annihiler des manières de faire immigrées parfois non seulement déplaisantes mais menaçantes :

Il y a des groupes beaucoup faciles à tolérer que d'autres, comme les Italiens ou même les Chinois. Ils sont très entre eux mais pas du tout dérangeants. Les Chinois, il n'y a pas de violence, les femmes sont assez respectées. Mais il y a d'autres cultures qui correspondent moins à nos valeurs.

C'est le cas, aux yeux de cette femme, de la culture qu'elle dit arabe.

Les deux autres natifs et deux émigrés français se veulent par contre impératifs face au « danger » que représente la présence de personnes ayant d'autres héritages culturels. Et leur appel aux immigrés n'est nullement un appel à une forme d'équité et de respect, mais une injonction à obéir à un « nous » démographiquement et politiquement majo-

ritaire, sans qu'aucune attention ne soit accordée aux questions d'un éventuel droit individuel à l'orientation culturelle désirée. Et cette injonction est prononcée sur un ton non équivoque, car si l'on a choisi d'immigrer dans cette société, il faut vivre comme « nous ». Le respect du français ne suffit pas, il faut s'intégrer, ne pas se tenir entre soi. De fait, « un immigrant devrait accepter de s'intégrer quand il change de pays. Je n'aime pas les ghettos, ni que les immigrants récemment arrivés aillent immédiatement habiter dans un quartier parce qu'ils se sentent chez eux là » (Canadien français). En effet, « les immigrants devraient ne pas essayer de nous imposer leur mentalité, ils devraient nous respecter nous, c'est eux qui sont venus ici, qu'ils apprennent à vivre avec nos façons de faire » (Canadienne française) et « il ne faut pas trop respecter leurs habitudes de vie, leurs coutumes au détriment de l'ensemble de la société, sinon on s'en va avec un tas de petites sociétés distinctes » (Français).

Pour ces personnes, aucun doute ne plane : tout immigré doit assimiler « la culture dominante ». Elles se comportent et s'affirment comme des majoritaires. Les propos d'un émigré français sont clairs : « Les immigrés doivent rentrer dans le moule, s'adapter à la culture dominante. On a de bonnes lois, une bonne façon de vivre, un bon niveau de vie, c'est aux immigrants de s'adapter, inutile que le gouvernement aide à maintenir leurs usages. Si les gens qui viennent ici ne s'adaptent pas, c'est leur problème », « ils viennent quand même chez nous » (Canadienne française).

Cependant, quelle que soit leur attitude à l'égard de cultures minoritaires, tolérance, agacement ou autoritarisme, l'ensemble de ces « majoritaires » soutiennent, au nom de l'égalité des chances, les mesures interdisant la discrimination raciale et ethnique. Les Noirs sont, selon elles, les victimes premières de racisme au Québec. Elles soutiennent également, mais toujours avec des réticences, les programmes d'accès à l'égalité en emploi dans la fonction publique et dans les organismes parapublics en faveur des « minorités visibles ». Elles accordent aussi une valeur positive aux programmes de sensibilisation du personnel des services publics à la différence culturelle, des mesures qui « facilitent l'approche » des immigrés.

Si ces personnes sont d'accord pour voir des mesures permettre l'insertion égalitaire des immigrés et de leurs descendants sur le marché du travail et du logement et pour faciliter leur accès aux services publics, elles refusent toutes, y compris les plus tolérantes à l'égard des différences culturelles, une reconnaissance étatique de la pluralité culturelle, immigrée et ethnique. « Le seul pluralisme acceptable est la dualité franco-anglo du Canada, mais pas le multiculturalisme », résume un émigré français.

Selon un précepte entériné par toutes, à savoir que « l'identité culturelle, ça relève de l'individu et de la communauté » (Français), soit de la sphère privée et non de la sphère politique, l'État québécois ou tout autre État ne saurait donner son aval à l'existence de communautés de culture minoritaire. Tel aval est inutile, car l'État est le représentant de tous les résidents, même s'il défend la spécificité québécoise. En effet, « l'État défend tout le monde, les immigrants reçus et les autres. Mais c'est normal que l'accent soit mis sur le fait français et la culture », et s'il est vrai « et normal que les lois protègent davantage les droits de la majorité, on ne fait pas fi non plus des droits des minorités » (Canadiennes françaises).

En fait, une seule mesure de respect et de promotion du pluralisme culturel trouve grâce, deux néanmoins la refusant ; il s'agit du PELO. Et les raisons données pour soutenir ce programme sont entièrement autocentrées : « Moi je m'imagine étrangère dans un autre pays, mes enfants parleraient français à la maison et puis je serais très contente qu'ils pourraient faire du français à l'école en plus d'apprendre la langue de la place » (Canadienne française) et, de plus, « ça pourrait être utile aux gens s'ils décident de retourner dans leur pays avec leurs enfants » (Français).

Dans ces conditions, le financement d'activités ou de fonctionnement d'associations ethniques suscite des commentaires peu favorables : « On va quand même pas se mettre à célébrer les fêtes de tout le monde, ça devrait fêter surtout le Québec ici, il me semble » (Canadienne française) puisque « ce n'est pas à l'État de défendre une culture autre que la sienne ; ça coûte très cher. Ici on protège et on fait la promotion du français » (Canadien français). Quant aux subventions publiques accordées aux écoles ethniques, soit elles sont défendues au nom du financement des écoles privées, soit elles sont refusées comme susceptibles d'induire des ghettos : « Non, l'intégration ne se fera pas avec les parents, elle se fera avec les enfants, et il ne faut pas mettre ces enfants dans le milieu fermé du pays d'origine » (Canadien français).

Vu cette crainte d'une fragmentation de la collectivité francophone qu'encouragerait une politique de pluralisme culturel, la question du port de signes religieux soulève question. Une seule de ces personnes invoque la liberté religieuse et estime que « ça ne dérange personne, c'est la liberté de chacun ». Les autres, au nom de l'unité de « la majorité » ou de « l'intégration », condamnent toute démonstration de signe culturel minoritaire, comme le port du foulard islamique à l'école publique ou du turban sikh dans la police montée canadienne.

Ces natifs d'ascendance canadienne-française et ces immigrés venus de France sont des partisans d'un système scolaire laïque qui permettrait

d'annuler toute référence à une différence culturelle : « On sort tout, on sort les croix, on sort le reste. Le but, c'est justement de sortir les croix pour intégrer les autres » (Canadienne française) ; « Le principe, c'est tout le monde est égal. À partir du moment où il n'y aura plus de crucifix, il n'y aura pas de raison qu'il y ait d'autres religions qui prédominent par rapport à d'autres » (Canadien français).

En définitive, leur affirmation de la neutralité culturelle de l'État ne signifie pas que le respect de la primauté du français, des lois et de mœurs de la société civile locale suffise pour être Québécois. Encore faut-il d'autres conditions : ne pas chercher à se distinguer, ne pas vivre selon des valeurs et au sein de réseaux de sociabilité étrangers aux « natifs » et ne pas se regrouper en « ghettos ». Faute de quoi, on ne saurait être considéré Québécois, car le « nous » sociétal francophone ne peut sans danger voir se reproduire et se multiplier des « nous » culturels particuliers qui affaibliraient son influence face à la concurrence des sociétés américaine et canadienne-anglaise. Ces majoritaires souhaitent un Québec renforcé de l'apport immigré mais non d'une multiplicité de communautés ethniques.

Une des femmes d'ascendance canadienne-française, qui manifestent une tolérance à l'égard des us et coutumes immigrés, se dit, néanmoins, agacée par sa difficulté à penser un « peuple québécois » incluant des non-Canadiens français, et elle résout le dilemme par un constat de réalité selon elle : « C'est pas évident partir de son pays et laisser tomber ce que tu étais avant. L'intégration se fera vraiment dans les générations à suivre », les enfants seront allés à l'école au Québec. Selon cette conception qui se veut sympathique à la condition émigrée, les immigrés ne sauraient, pour l'heure, faire partie du Québec ; les « enfants de la loi 101 » le pourront, car ils auront été socialisés en français et comprendront, mieux que leurs parents, la particularité de leur société de résidence.

## L'ÉTAT LIBÉRAL CANADIEN

Tous ces natifs et immigrés s'identifient comme Canadiens par citoyenneté ET Québécois par appartenance à la société particulière du Québec. La rupture avec les francophones hors Québec est évidente et nette dans le cas des Canadiens français. Ils se disent des Canadiens d'origine québécoise ou des Québécois. La plupart (10 sur 15) des immigrés se disent, quant à eux, Canadiens au premier chef, puis Québécois, ou ils refusent toute hiérarchie entre les deux termes.

## Une citoyenneté passive

Ces Canadiens, avons-nous vu, fondent les liens entre les individus vivant au sein d'une société sur un partage de pratiques et de valeurs et un respect réciproque et, au second chef, sur la qualité de citoyen. L'État canadien demeure néanmoins une entité lointaine et il est défini surtout par une fonction : assurer la protection des droits individuels et des acquis sociaux. Être canadien, c'est jouir de droits, mais nullement participer activement à la vie sociale et politique, si ce n'est par le vote.

Les immigrés valorisent des attributs qu'ils considèrent propres à l'État fédéral et qui expliquent, dans leur esprit, l'image prestigieuse projetée par le Canada à l'échelle internationale. Ces attributs ont motivé leur choix de ce pays comme terre d'émigration. Ce sont le respect des libertés individuelles, la démocratie, la paix sociale, la tolérance, la protection sociale et un contexte économique favorable. Pour une émigrée du Maroc, « les droits et la sécurité sont un plus ici, la protection médicale aussi », alors qu'une seconde voit dans les programmes de protection sociale des politiques « très importantes ». Il en est de même pour deux de ses compatriotes aux yeux desquels les droits sociaux sont un atout fondamental du Canada et le respect des libertés fondamentales la marque « de la démocratie dans ce pays » (homme), des atouts qui font que « mon Québec, c'est un Québec ensoleillé, sans différence de niveau social, un Québec idéal pour les soins gratuits, le bien-être social, un bien-être vraiment » (femme).

Pour les natifs d'ascendance canadienne-française, les droits sociaux sont aussi un aspect essentiel de la qualité de citoyen canadien, même si des abus existent et que les bénéficiaires de l'aide sociale « devraient donner quelque chose en retour, participer à la société, par exemple des travaux communautaires » (femme). Ils comparent sans cesse les systèmes canadien et américain, car « la protection sociale c'est très important, sinon les pauvres auront moins de services dans les hôpitaux, comme aux États-Unis » (femme) et « le système américain de protection sociale est désastreux » (homme).

Toutefois, sur deux points, apparaît un clivage. Selon les natifs, des émigrés de France et une émigrée du Maroc, des limites doivent être apportées aux libertés individuelles en vue d'assurer les valeurs de la « majorité » : « Il faut restreindre un peu ça la liberté de religion, ça ne doit pas se faire au détriment de la majorité, chacun peut pratiquer sa religion de son côté sans nuire aux valeurs que tout le monde doit avoir » (Marocaine) ; « Le respect des libertés fondamentales, c'est super comme principe. Mais il y a une limite, c'est important jusqu'à un certain point. Il y a des choses intolérables » comme la violence à l'égard des femmes et le manque de respect de celles-ci « chez les Arabes »

(Canadienne française). Un homme de même ascendance estime que le respect des libertés fondamentales, « c'est primordial, mais ce qui est totalement détestable, c'est de prendre ces principes-là et de les appliquer à outrance comme dans le cas du voile ».

De plus, l'identification des natifs comme Canadiens tient aussi à leur image du Canada comme d'une pluralité de sociétés et de territoires. L'idée de cadres régionaux, géographiques, historiques et économiques fort divers leur permet de penser que la langue française, une culture civile, des pratiques étatiques et un territoire sont les fondements d'une spécificité québécoise ancrée dans l'histoire canadienne et dans un État formé par deux peuples fondateurs. Le territoire québécois marque clairement, pour eux, les limites du peuple fondateur canadien-français vu qu'il constitue l'espace originaire du français en Amérique et qu'il en représente actuellement le principal lieu d'expression et de développement. Ils estiment que l'État canadien assume son rôle de représentant de tous les Canadiens, dont les Québécois, et ils émettent peu de critiques à ce propos. Ils retiennent de leur qualité de citoyens canadiens leur reconnaissance comme membres d'un des deux peuples fondateurs du pays et d'une entité régionale détenant les pouvoirs de s'affirmer.

En outre, ils n'ont pas une conception de l'État comme d'une entité exigeant une participation active, une allégeance première et une défense soutenue et elles témoignent de leur forme d'adhésion à l'État canadien en ces termes : « Je suis née au Canada, pour moi c'est important le Canada, je suis Canadienne. Fait que tu m'enlèverais pas ma citoyenneté canadienne » ; « Être citoyen, c'est être né dans un pays appelé Canada, c'est vrai qu'on est Canadien, on est né ici » et un homme impressionné par la réputation internationale du Canada conclut pour sa part : « C'est quand même plaisant de pouvoir appartenir à une communauté canadienne comme celle-là » (Canadiens français).

Tel n'est pas le sens attribué à la citoyenneté canadienne par les immigrés qui y voient l'assurance de pouvoir être reconnus comme des Québécois ayant une autre histoire.

## **Le principe canadien**

Ils perçoivent la citoyenneté canadienne comme la proclamation de l'égalité de leurs droits avec les gens « de souche ». Un émigré haïtien se dit Canadien avant d'être Québécois, car c'est le Canada qui l'a accueilli le premier, puis lui a donné la citoyenneté, soit le droit à l'égalité, et les émigrés français bien que s'affirmant des majoritaires participent de cette position. Ils veulent s'assurer de voir respectés leurs droits : « Le sens de la citoyenneté canadienne, c'est d'avoir les mêmes droits

que tout autre résident, y compris ceux qui sont nés ici ou qui sont de souche. » Une femme venue du Maroc insiste pareillement sur l'importance de la citoyenneté canadienne quand on a choisi de demeurer au Canada : « Avoir la citoyenneté, ça nous donne tous les droits, le droit de vote, le droit de décision. Avoir la citoyenneté c'est pouvoir se dire, dans le cœur autant que dans les papiers, que tu es Canadien ou Québécois » ou les deux dans son cas. Et détenir la citoyenneté pour qui « se sent dans son cœur québécois » est d'autant plus important que sont perçus des signes d'exclusion de la part de ceux dont on souhaiterait, pourtant, défendre la cause. Une femme émigrée du Salvador illustre cet attachement particulier à la citoyenneté canadienne : « Quand quelqu'un dit toi t'es réfugiée, je réponds non, je suis citoyenne canadienne. »

Chez les immigrés, la valorisation des attributs de l'État canadien tient à une prudente protection contre des expériences de discrimination et d'exclusion symbolique. De plus, leur détention de la citoyenneté canadienne, symbole de tolérance à leurs yeux, rend légitime leur refus de toute marginalisation sociale ou leur volonté de voir reconnues leurs identités culturelles. Elle leur permet de développer un sentiment de sécurité et de liberté, car le Canada représente « un pays de paix, de tolérance », un endroit « où l'on peut faire sa religion comme on veut, s'habiller comme on veut », souligne une émigrée marocaine, tandis que, pour une seconde, « ce grand pays où il y a plusieurs peuples » est le cadre général à partir duquel des appartenances particulières peuvent être choisies, comme l'appartenance québécoise ou des appartenances arabe, musulmane et marocaine. La conception de la citoyenneté de ces immigrés paraît plus centrée sur une volonté de reconnaissance comme membres à part entière de la société québécoise que comme membres d'un des peuples fondateurs du Canada. Elle est, par ailleurs, tout aussi passive que celle des natifs.

Quant à la société canadienne, elle ne soulève guère d'intérêt chez ces immigrés ou représente une réalité inconnue ; le Québec est le lieu connu et investi au Canada. Un émigré salvadorien constate combien ses contacts et sa connaissance du reste du Canada sont réduits : « Mes contacts avec le reste du Canada se limitent à quatre voyages en Ontario en dix ans de séjour. » Et la femme venue de Haïti dit : « Je suis arrivée au Québec, je comprends plus ce qui se passe ici, je participe plus à ce qui se passe ici que dans tout le reste du Canada. [...] C'est quand même loin de moi le reste du Canada », éloignement dont elle a donné la mesure en déclarant ne pas pouvoir « vivre ailleurs au Canada à cause de l'anglais ».

Les immigrés ne montrent aucun sens d'appartenance à la société canadienne. Ils sont uniquement des citoyens canadiens et toute identification à la société ou à une nation canadienne leur paraît irréaliste : « Je

suis plus proche de ma province que de mon pays, le Canada. Je suis pas un souverainiste, mais j'appartiens d'abord à ma province » (Marocain) ; « Le Canada pour moi est abstrait » (Salvadorien) ; « Je suis venue spécifiquement au Québec, je suis Canadienne québécoise. Avant d'émigrer, je savais qu'au Québec c'était la seule province francophone » (Marocaine).

## **L'histoire**

Ces immigrés ne montrent pas plus d'intérêt à l'égard de l'histoire du Canada. Vu, pour la plupart, la nécessité qu'ils ressentent d'effacer leur marquage comme étrangers, ils montrent plutôt le sens d'un « devoir de connaissance » de la société provinciale : « Je dois savoir qu'est-ce que c'est le Parti québécois et le Parti libéral. Je dois savoir qui est à l'Assemblée nationale. [...] Je me considère comme un citoyen qui vit au Québec » (Haïtien).

Cette connaissance a une visée instrumentale ; elle permet de mieux s'adapter aux valeurs et aux principes de la société provinciale, car « il est important d'en savoir plus sur le Québec parce que je vis ici » dit une émigrée marocaine. Elle permet de prendre sa place au sein de la société québécoise en montrant que l'on est bel et bien « dedans ». Une autre émigrée marocaine raconte comment elle a participé au comité de parents de l'école de ses enfants afin de « comprendre le fonctionnement » de la société québécoise, alors qu'une autre parle de son intérêt à l'histoire en train de se faire : « Ce que je vis ici, ça devient mon histoire, ça devient l'histoire de mon Québec, je ne peux pas aller chercher en arrière, j'étais pas là. » Et un émigré haïtien illustre, on ne peut mieux, cette visée lorsqu'il affirme trouver important de connaître l'histoire de la province afin de « prouver que l'on [les immigrés] est au Québec ».

Comme les immigrés partisans de la souveraineté du Québec, ces immigrés connaissent peu l'histoire québécoise et le devoir de connaissance qu'ils s'imposent porte sur des périodes historiques permettant de « comprendre ce qui se passe ici » et d'en savoir plus sur les origines du Québec, le fait français en Amérique du Nord ou encore sur le projet d'indépendance. Le thème de l'affrontement avec les Britanniques et les anglophones les intéresse particulièrement. L'une des femmes arrivées du Maroc s'interroge sur la forme de la domination anglaise : « Est-ce que c'est vrai que ça a été pénible comme on le dit ? »

Ces immigrés montrent une curiosité pour les périodes de la colonisation par la France et par la Grande-Bretagne ainsi que pour les étapes de la constitution d'une société nouvelle au Québec, les périodes dites de la Grande Noirceur et de la Révolution tranquille. Et les

connaissances acquises conduisent certains à constater des points de ressemblance entre l'histoire de leur pays de provenance et celle du Québec. Un homme émigré de Haïti met en parallèle l'histoire québécoise et celle des Antilles, en raison de la colonisation par la France dans les deux cas, tandis qu'un émigré salvadorien en est venu à « sympathiser avec cette histoire », vu le rôle oppressif de l'Église catholique et la rencontre entre Européens et autochtones dans les deux pays : « On vient de deux mondes différents, on est Métis. »

Ces immigrants ont eux aussi eu recours aux téléseries « pour mieux connaître la société dans laquelle je vivais, ses mœurs » (Marocaine), et ils décrivent l'intérêt de ces émissions : « Au début, ça m'aidait à comprendre la société, la façon de vivre des Québécois de toutes les souches » (Marocaine). Toutefois, les émigrés haïtiens se montrent indifférents à ces représentations médiatiques de mœurs québécoises et sont plus attirés par les événements qui permettent de comprendre la situation politique actuelle.

Ces immigrants ne formulent guère de critiques à l'égard de l'histoire du Québec, alors que les natifs d'ascendance canadienne-française en émettent souvent. Ils parlent du « côté passif chez certains Québécois qui ne relèvent pas le défi de la rébellion, qui se contentent de leur petit jardin et de leur petit pain » (femme), d'une « trop grande tolérance » vue comme un manque de conviction (femme) ou encore d'un mouvement de pendule entre l'exceptionnel et le médiocre, d'attitudes contradictoires, « d'un goût de la dualité pour pouvoir toujours faire la balance. On ne prendra jamais une direction franche. Je pense que la société québécoise va toujours continuer de voguer à l'air du temps, un coup de barre dans un sens, dans l'autre ».

Les natifs sont principalement curieux de connaître l'évolution du Canada français des origines de la Nouvelle-France à la Révolution tranquille ; ils cherchent à comprendre « l'adaptation » d'une population canadienne-française aux multiples forces sociales présentes sur le continent. L'image de rapports de force durant cette période historique circule dans leur discours, et elle inclut des rapports inégaux tout autant entre francophones qu'entre ces derniers et le groupe britannique. Elle ne comprend guère de références à une spoliation ou à une domination brutale d'un groupe minoritaire, et plutôt des références à une concurrence peu aisée et permanente avec des anglophones et à un combat contre l'environnement naturel, deux facteurs qui ont donné lieu à une évolution et à une mentalité particulières. Le Canada apparaît selon cette interprétation de l'histoire comme un territoire délimité par la vallée du Saint-Laurent et participant de transformations à l'échelle des sociétés du nord-est de l'Amérique du Nord, transformations que les élites francophones, notamment l'institution catholique, n'ont pas tou-

jours facilitées en s'opposant aux Britanniques et en retardant l'évolution sociale des Canadiens français. Quant à l'histoire du Canada anglais, elle se réduit à celle des futures provinces du Québec et de l'Ontario.

Ils développent une perception conflictuelle de l'histoire du Québec, mais la présence anglophone n'est jamais un facteur entièrement négatif et le seul facteur déterminant. Ainsi, l'histoire du Québec évoque pour une femme :

Le catholicisme, cette époque où l'Église avait la mainmise, plutôt que sur la politique, sur le développement du pays, ce qui a empêché les gens de se développer. [...] L'histoire du Québec, ça évoque l'emprise de toutes sortes de système, la religion, les Anglais qui ont eu tout le pouvoir pendant une grande période de temps. D'avoir été dominés par l'Église, par les anglophones, c'est des trucs marquants. [...] Du développement du Canada, je ne sais pas grand-chose et j'aimerais en savoir plus sur l'interaction du Québec avec le reste du Canada.

Une seconde fait une présentation similaire et montre une même curiosité pour une histoire du Canada dans son ensemble, histoire qu'elle ne connaît pas :

Les premiers explorateurs, c'étaient des Espagnols, puis Jacques Cartier, ensuite des Français qui se sont installés, ensuite les Anglais ont voulu s'appropriier le territoire nouvellement découvert. Alors il est venu de plus en plus de gens et de la France et de l'Angleterre, ça a fait le Haut et le Bas-Canada. Nous, quand on s'est distingués comme peuple, c'est par rapport peut-être aux Anglais. C'est que les Anglais semblent avoir eu plus d'argent ou voulaient plus de pouvoir. On a déjà commencé notre histoire en se défendant contre quelque chose, contre un pouvoir plus grand du point de vue financier. Après, il y a eu toutes ces questions-là d'endoctrinement dans la religion. Nous, on était très croyants, on était très pris. Je pense que le peuple québécois a une histoire de débats, de se battre contre. [...] L'histoire du Canada, j'en sais peu parce que nous, ça a commencé entre le Haut et le Bas-Canada. C'était comme le Québec puis l'Ontario, puis après ça s'est allongé. À partir du moment où les autres provinces sont apparues dans le décor, je ne connais rien, juste la Confédération, l'affaire du grand train qui traverse les Prairies. Sur comment, en dehors du Québec et de l'Ontario qui a toujours été un peu comme le centre, comment ça s'est développé, ça ça m'intéresserait.

## LES CONDITIONS INDIVIDUELLES

La perception favorable de la société franco-québécoise, la volonté d'en défendre les particularités et l'allégeance à l'État canadien qu'affichent ces natifs d'ascendance canadienne-française et ces immigrés venus de pays divers ne tiennent en rien au partage d'un statut socio-économique ou à des conditions d'insertion sociale particulièrement favorables.

Les natifs d'ascendance canadienne-française, surtout des femmes, et les émigrés français détenaient en 1995 des occupations et des niveaux de scolarité fort contrastés. Ils ne font pas état de difficultés ayant bloqué leur insertion sociale ou professionnelle et les seconds, qui avaient délaissé la France en vue d'une promotion professionnelle, ont, disent-ils, réussi leur projet migratoire sans aucune difficulté. Les autres émigrés n'ont pas connu des conditions d'insertion socio-économique aussi aisées et leurs aspirations en s'établissant au Québec n'ont pas été entièrement comblées.

### **Les contextes de départ**

Ils ont délaissé le Maroc, le Salvador ou Haïti en vue de maintenir leurs mode et niveau de vie ou d'assurer leur promotion professionnelle personnelle et celle de leurs enfants. Leurs aspirations se résumaient à vouloir vivre dans « une société libre » et à trouver des emplois à la hauteur de leurs qualifications, ou à connaître une avancée professionnelle, que, dans les deux cas, les conditions de vie dans leur pays ne leur permettaient plus d'espérer.

Les émigrés du Salvador avaient connu les conditions de départ les plus difficiles ; ils fuyaient l'insécurité et une détérioration marquée de leurs conditions de vie en raison d'une guerre civile :

C'était bien, j'étais d'une famille de classe moyenne, on avait tout, une maison. J'enseignais au primaire, mon mari travaillait pour le gouvernement, mais la guerre a rendu la vie impossible (femme) ;

Je voulais retrouver une vie stable, un endroit tranquille où les enfants pouvaient se développer (homme).

Un émigré de Haïti, qui aurait pu reprendre l'exploitation agricole familiale, pensait ses perspectives d'avenir pareillement hypothéquées par la situation politique : « Haïti n'a rien à offrir à personne, sauf si tu fais partie de la gang. » Pour un autre, plusieurs membres de sa famille étaient au chômage depuis des années, d'autres avaient été arrêtés et il estimait ses conditions de vie et de promotion à l'avenir trop difficiles dans un pays dépourvu d'équipements essentiels : « Il manque les services de base, l'infrastructure, bref, le sous-développement. »

Les émigrés du Maroc, le plus souvent des femmes, considéraient, eux aussi, leurs possibilités d'avancement professionnel et social trop limitées. Ils expliquent :

Je voulais faire des études en médecine et il n'y avait pas de fac de médecine et, puis, je voulais un pays plus libre et développé pour éduquer mes enfants (femme) ;

J'avais des conditions de vie heureuses, mais les conditions d'études pas très bonnes et, en tant que juif au Maroc, il n'y avait pas d'avenir, tous les jeunes partaient (homme) ;

On n'était pas capables d'avoir un logement, on vivait toujours avec la famille, alors on a entendu que le Canada, si tu fais une application, si tu as une offre d'emploi, il y a comme une chance, alors on a trouvé une chance de venir au Canada (femme) ;

Je voulais étudier et je pensais trouver une plus grande mobilité dans le sens de liberté, moins de contraintes à tous les niveaux, échapper à l'immobilisme et la tradition, ne pas me marier (homme).

Les femmes, de confession juive ou musulmane, visaient aussi à s'affranchir d'une emprise familiale trop rigide. L'une rappelle : « Je ne manquais de rien mais j'étais déçue par les études au Maroc et ma famille était très traditionnelle, il était difficile de m'affirmer » ; alors qu'une autre a émigré pour échapper à un contrôle parental qu'elle jugeait trop strict : « Mes parents n'ont pas accepté ma liaison avec un jeune homme d'un milieu social différent. »

## **Des difficultés d'insertion occupationnelle**

Les natifs et les émigrés français, quels que soient leur niveau de scolarité et leur secteur d'activité, ne mentionnent aucune difficulté d'insertion au marché du travail ou d'adaptation à la vie québécoise.

Par contre, le parcours occupationnel des émigrés du Maroc, de Haïti et du Salvador, a été semé de problèmes. À leur arrivée au Québec, à l'exception de deux venus du Salvador, ils parlaient et écrivaient le français, détenaient, pour la plupart, des diplômes d'études postsecondaires et près de la moitié avaient fait des études universitaires au Québec. En dépit de ces avantages, leurs aspirations n'ont pas été comblées et certains pensent qu'elles ne le seront jamais.

Ils ont connu et parfois connaissent encore divers obstacles à leur insertion sur le marché du travail québécois qu'ils estiment impossibles à surmonter. Une charge familiale en a empêché quelques-uns de continuer des études pour s'adapter aux exigences du marché québécois et d'autres se sont heurtés à la précarité ou à l'absence d'emploi, ayant été déqualifiés définitivement ou n'ayant pu obtenir le droit d'exercer leur métier.

Quels que furent leurs difficultés ou leurs échecs d'insertion occupationnelle, ils estiment avoir fait des gains en émigrant au Québec. Dix ans après leur arrivée, la réalisation de leurs aspirations professionnelles, raison première de leur émigration, n'est pas la seule aune à laquelle elles mesurent leur établissement. D'autres traits, qualité de vie

et cosmopolitisme du milieu montréalais, mœurs et valeurs de la vie en société, respect de l'autonomie personnelle, caractère pacifique de la vie sociale, protection des libertés fondamentales, jouissance de droits sociaux étendus et enracinement aisé de leurs enfants, sont autant d'aspects qu'elles apprécient et que leur perception ou leur expérience d'une exclusion symbolique ou d'une discrimination raciale ne saurait effacer.

Elles ne regrettent pas d'être venues au Québec. Et les femmes de toutes provenances, même quand elles veulent maintenir le sens d'une spécificité féminine, mentionnent l'autonomie personnelle qu'elles ont acquise, leur droit reconnu à une promotion occupationnelle et sociale, leur liberté d'action individuelle en dehors du contrôle social auquel elles étaient accoutumées dans leur pays et la possibilité d'éduquer leurs enfants en vue d'un meilleur avenir.

Deux témoignages illustrent le bilan que ces personnes font de leur vie au Québec. Un émigré de Haïti a repris des études, découvert des horizons nouveaux et appris le métier qu'il désirait, mais n'a jamais pu l'exercer faute d'obtenir la carte de compétence nécessaire et s'est retrouvé longuement au chômage. Néanmoins, il ne se dit « pas déçu par le Québec », une société ouverte où il peut encore s'accomplir. Une émigrée du Maroc venue faire des études universitaires à Montréal a terminé ses études, s'est mariée au Québec avec un compatriote et a vu sa famille la rejoindre, un avantage de premier ordre pour elle. En dépit de son obtention des emplois toujours précaires, ce qui l'empêche de « réellement prendre racine » au Québec, le Québec demeure à ses yeux un pays dont « elle parle et défend la langue qu'elle aime » et qu'elle ne voudrait pas quitter.

## CONCLUSION

Ces immigrants, à l'égal des personnes d'ascendance canadienne-française et des émigrés français, voient, dans le Québec, une société unique en Amérique du Nord en raison de la langue qui y est majoritairement parlée, de formes de relations sociales, du niveau de vie et du rattachement à un État de droit et à un État providence avancé et prestigieux internationalement. Cette spécificité s'est constituée de l'interaction de trois faits historiques, la présence majoritaire d'une population d'ascendance française, l'inclusion dans l'univers nord-américain et une cohabitation séculaire et difficile avec des Canadiens anglais. La Conquête britannique et l'appartenance à l'univers nord-américain ne composent pas des influences nocives, mais des influences trop étendues et difficiles à contrôler et qui fragilisent sans cesse l'héritage de la communauté de langue et de vie, de la nation territorialisée francophone qu'est le Québec. Face à ce caractère ouvert et poreux de la

société québécoise, ces personnes se posent la question de la protection du français.

Pareille situation ne peut qu'impliquer d'étendre à tous les résidents de la province l'usage de la langue française. Et ce, d'autant plus qu'une réalité s'impose : le fait français est si effacé dans les autres provinces canadiennes qu'il ne peut plus réellement se reproduire et que le Québec s'avère le seul foyer francophone en Amérique du Nord.

Le français est conçu par ce groupe de personnes comme la langue véhiculaire de tous les résidents de la province en raison non seulement du vœu de la majorité démographique, historique et politique, mais aussi de l'intérêt bien compris de tout individu de connaître la langue la plus parlée dans la société. Aussi, tout résident du Québec devrait-il connaître le français et en user le plus souvent. Mais, sous peine d'atteinte draconienne aux libertés fondamentales, une législation ne peut imposer à tous l'usage du français et, de plus, aucune législation ne peut assurer la reproduction de la particularité d'une société civile. Dès lors, le déploiement et le respect de la spécificité et de la francophonie québécoises doivent reposer sur une adhésion individuelle à leur affirmation et sur une entente de principe entre les résidents.

Cette entente implique que tout résident adopte volontairement les préceptes du vivre ensemble de la majorité francophone. Les immigrants acceptent cette nécessité, convaincus que toute société se distingue par les règles coutumières à la population qui l'a historiquement formée, et ils montrent un désir de conformité, un respect, sinon une adhésion consentie de ces règles qui mettent en scène une volonté d'inclusion.

Mais, à partir de cette entente de principe, s'ouvre une brèche. Pour les immigrants dont la plupart proviennent de pays non européens et dont la volonté de défense de la langue française et de la spécificité québécoise ne fait aucun doute, l'adaptation à une nouvelle société procède non seulement du principe du libre choix mais aussi du principe de l'égalité des droits. Les natifs d'ascendance canadienne-française et des émigrés français disent soutenir ces principes, mais laissent entrevoir une ouverture pour le moins réservée aux étrangers, si ce n'est une hostilité à leur égard. Ils questionnent la réalité de la compréhension et de la défense des particularités provinciales par les immigrants et ils sont enclins à interpréter un désir de voir respectées des manières de faire, de croire et de se comporter minoritaires comme une indifférence au sort du groupe historique francophone. Ils posent des conditions à la reconnaissance des immigrants comme membres à part entière de la société québécoise.

Bien qu'elles soient sans effets graves et permanents sur leur insertion et leur promotion sociales, ces conditions heurtent les immigrants les

plus exposés à une stigmatisation en vertu de leur provenance d'univers culturels et religieux peu connus des « natifs francophones » ou des « Québécois », selon deux modes de désignation des Canadiens français qu'ils utilisent sans cesse. Ils ne voient pas et ne comprennent pas pourquoi le noyau historique de la majorité francophone, dont ils se veulent des membres, s'érigerait en juge de la qualité de Québécois et poserait des exigences à leurs histoires, mœurs et valeurs personnelles. Ils estiment que pareille exigence est un refus de reconnaissance qu'ils voient à l'œuvre dans des discours, des attitudes, des propos et des débats chez ceux dont ils se considèrent les alliés politiques, les fédéralistes, sans parler des propos et des débats de leurs adversaires politiques, les indépendantistes qui mettent en cause la légitimité de leur vote contre la sécession, leur participation à la société québécoise, voire, dans le cas des séparatistes culturels, leur entrée en nombre dans la province. Vu ce différend, les questions que soulèvent des coutumes d'immigrés récents en provenance de pays arabes deviennent, à l'égal d'un appui financier de l'État aux institutions ethniques, emblématiques de la brèche ouverte entre ces personnes qui défendent la spécificité franco-québécoise au sein du système fédéral canadien.

Cependant, ces personnes affirment toutes une ferme appartenance québécoise et ne montrent aucun sens d'appartenance à une société ou à une nation canadienne. Elles soutiennent l'État fédéral, à l'égal de son homologue provincial, comme un régime politique protégeant les libertés fondamentales individuelles, des droits sociaux étendus et octroyant une autonomie gouvernementale particulière au Québec. La spécificité québécoise n'est pas, en effet, un simple aspect d'un pays canadien aux multiples facettes régionales, mais une situation unique fondant le droit des gouvernements québécois de détenir des pouvoirs dépassant ceux qui sont accordés aux provinces canadiennes-anglaises.

Mais, dans le cas des immigrés, l'adhésion à l'État fédéral sert leur demande de reconnaissance publique de l'apport immigré au Québec. L'existence de règles englobantes, canadiennes, en matière de respect et de valorisation de la différenciation culturelle vient surdéterminer, dans leur esprit, la nature de leurs liens avec la société de résidence. Ils détiennent aussi la qualité de Québécois en vertu de la primauté de l'État fédéral et de la citoyenneté. Et un malentendu, plus profond qu'il ne paraît au prime abord, existe entre ces régionalistes, natifs et immigrés, défenseurs d'une spécificité franco-québécoise protégée par un État fédéral louangé par tous.